

# Nouveautés version 2026●

Electronic Banking

<b>Classe</b>	C1 / Public
<b>Version</b>	V1.0
<b>Date</b>	26.02.2026

Cette documentation est protégée par des droits d'auteur.

En particulier, le droit de copier, exposer, distribuer, traiter, traduire, transmettre ou enregistrer une partie ou l'ensemble du support par n'importe quel média (sous forme graphique, technique, électronique et/ou digitale, y inclus la photocopie et le téléchargement) est strictement réservé à Abacus Research AG. Toute utilisation dans les cas mentionnés ou dans les cas autres que ceux autorisés par la loi, notamment toute utilisation commerciale, requiert auparavant un accord par écrit d'Abacus Research AG. Ces documents ne sont accessibles qu'aux participants autorisés des formations/cours et aux partenaires pour leur propre usage.

D'après l'art. 67 al. 2 LDA, la violation par métier des droits d'auteurs peut être sanctionnée.  
Copyright © 2026 by Abacus Research AG, 9300 Wittenbach SG

**Abacus Research AG**

Abacus-Platz 1  
9300 Wittenbach SG  
Suisse

+41 71 292 25 25  
info@abacus.ch  
abacus.ch

## Sommaire détaillé

Le présent document s'applique aussi bien aux femmes qu'aux hommes et utilise la forme masculine pour plus de lisibilité.

<b>Electronic Banking</b>	<b>4</b>
<b>1. Formats de paiement</b>	<b>4</b>
1.1 Trafic des paiements Suisse - Adaptation de la version de paiement à pain.001.001.09	4
1.2 SWIFT MT101	5
1.3 Importation de fichiers de paiement avec adresse hybride	5
1.4 Trafic des paiements Allemagne - Adaptation de la version de paiement	6
1.5 Nouvelle version de paiement pour le schéma EPC	7
1.6 Versions standard banking	7
<b>2. Interfaces pour cartes de crédit/débit</b>	<b>8</b>
2.1 Revolut (cartes de débit)	8
2.2 UBS Card Center	17
2.3 Lien vers les cartes en ligne	18
<b>3. MyAbacus</b>	<b>19</b>
3.1 Widget "Validations"	19
3.2 Validation des paiements	21
<b>4. Traitement des documents à partir de DeepBox</b>	<b>22</b>
4.1 Synchronisation de documents avec imputation à partir de DeepBox	22
4.2 Attribution automatique	22
<b>5. Traitement des e-documents</b>	<b>23</b>
5.1 Activer l'attribution étendue des e-documents	23
5.2 Afficher e-documents non attribués uniquement pour l'administrateur et le superviseur	23
<b>6. Imputation des mouvements de comptes</b>	<b>24</b>
6.1 Filtre sur le statut du dossier	24
6.2 Limiter le lot d'écritures à une seule période	24
6.3 Reprise des règles d'imputation lors de l'ouverture du mandant	25
6.4 Valider plusieurs lots d'écritures en même temps	25
6.5 Augmenter automatiquement le n° de document	26
<b>7. Browser Edition</b>	<b>27</b>
7.1 Programme 211 "Consultation des comptes"	27
<b>8. Les triggers AbaNotify sont remplacés par des triggers Process Engine</b>	<b>30</b>
8.1 Le Process Engine remplace les déclencheurs AbaNotify	30
<b>9. Autres nouveautés</b>	<b>32</b>
9.1 Factures AbaClik - Utilisation de l'inbox standard	32
9.2 Nouvelle licence pour le traitement des factures	32
9.3 Liquidation du lieu de paiement entreprise dans l'aperçu des comptes	32
9.4 Table ZCM pour l'attribution de pain.002	33
9.5 Adaptation de l'attribution des comptes et des participants	33

<b>9.6</b>	<b>Suppression du bouton d'exportation dans les confirmations d'encaissement</b>	<b>33</b>
<b>9.7</b>	<b>Attribution manuelle des comptes</b>	<b>34</b>
<b>9.8</b>	<b>Compte de compensation COFI sur le lieu de paiement entreprise</b>	<b>34</b>
<b>9.9</b>	<b>AbaWeb - Nouvel abonnement EB 2</b>	<b>35</b>
<b>9.10</b>	<b>Validation du paiement sans authentification supplémentaire avant la validation</b>	<b>35</b>

---

## Electronic Banking

### 1. Formats de paiement

#### 1.1 Trafic des paiements Suisse - Adaptation de la version de paiement à pain.001.001.09

Dans le programme 412 "Lieux de paiement entreprise", il est possible de définir une version de paiement par lieu de paiement. Le paramètre par défaut est "Standard banking". La version de paiement pour la sélection Standard banking passe de l'ancienne version ISO 2009 (pain.001.001.03) à la nouvelle version ISO 2019 (pain.001.001.09). Cette adaptation a lieu en raison du passage obligatoire aux adresses structurées et de la fin de la phase parallèle des versions SPS ISO 2009 et 2019 en novembre 2026.

Sont concernés tous les lieux de paiement entreprise ayant un numéro de compte en Suisse ou au Liechtenstein et qui ont arrêté la version de paiement "Standard banking". Dans ce cas, le changement de version est effectué automatiquement, pour autant que le paramètre sur le lieu de paiement entreprise soit "Standard banking" et qu'il n'ait pas déjà été modifié manuellement. Un changement manuel de la version de paiement reste possible à tout moment et peut être effectué dans le programme "Lieux de paiement entreprise" via une modification globale ou sur des lieux de paiement individuels.



**Attention** : Il est possible que la nouvelle version doive d'abord être activée auprès de la banque concernée. Par ailleurs, pour l'interface EBICS 3.0, il convient de noter que le type d'ordre pain.001 dans E512 est converti à la version 09, afin que les ordres de paiement puissent être transmis dans le "Standard banking" (E412).



**Indication** : Ce changement a déjà été effectué sur la version 2025 avec le hotfix du 15 novembre 2025.

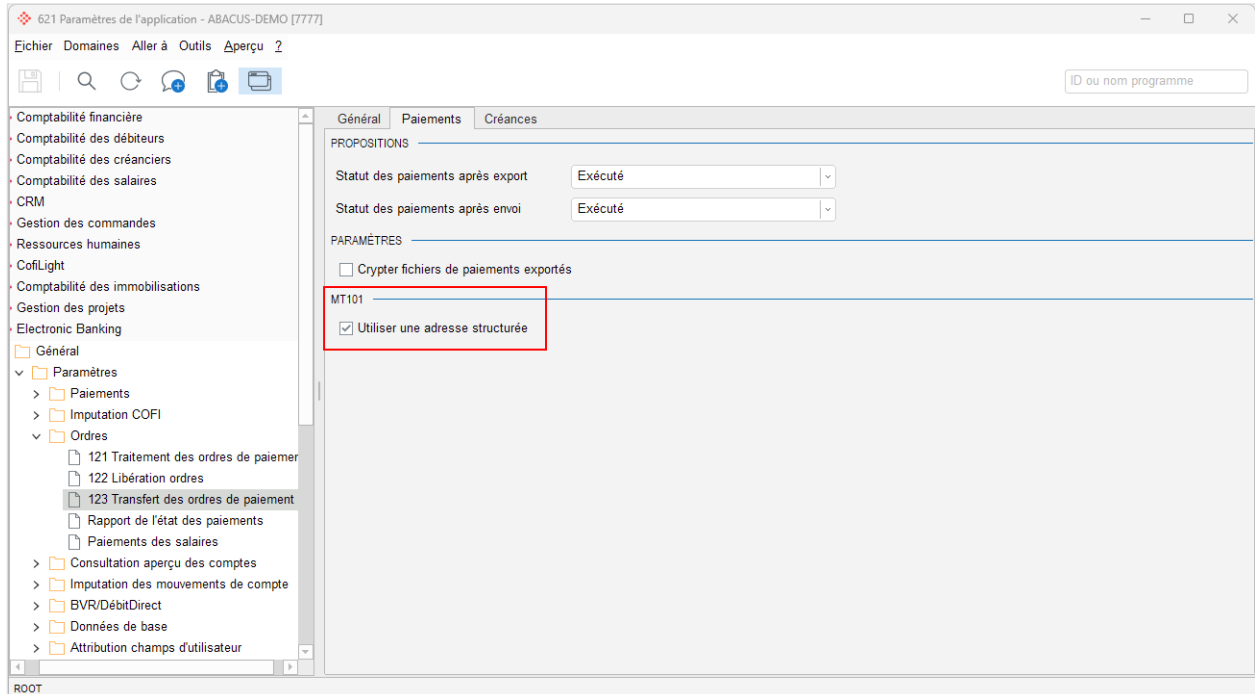


#### Description des champs :

<b>Version paiement</b>	Standard banking = nouveau SIX V2.0.1
	SIX V2.0.1 = CH pain.001.001.09 Spécification SIX Interbank Clearing
	SIX V1.11 = CH pain.001.001.03 Spécification SIX Interbank Clearing
	EPC 3.4 = pain.001.001.03 Spécification "European Payments Council" (selon les exigences minimales)
	EPC 4.0 = pain.001.001.09 Spécification "European Payments Council" (selon les exigences minimales)

## 1.2 SWIFT MT101

Pour le format de paiement MT101 (SWIFT), il est possible de subdiviser les données d'adresse du bénéficiaire en certains sous-champs. Certaines banques attendent obligatoirement cette structuration, dans le cadre du passage aux adresses structurées. Concrètement, il s'agit du champ 59 avec l'option "F". À partir de la version 2026, la nouvelle option a été automatiquement mise en place. Le paramètre peut être modifié manuellement dans le programme 621 "Paramètres de l'application" sous "Electronic Banking / Général / Paramètres / Ordres / 123 Transfert des ordres de paiement", dans l'onglet "Paiements".



De même, le paramètre est directement disponible dans le programme "Transfert des ordres de paiement" ou "Ordres de paiement électroniques" (D215, E123, F268, K248, L154) sous "Outils / Paramètres", dans l'onglet "Paiements". Ainsi, toutes les applications importantes dans ce contexte y ont accès. Si le paramètre "Utiliser adresse structurée" est actif, le champ 59F est utilisé. Si le paramètre n'est pas actif, le champ 59 est utilisé.



### Exemple :

MT101 Champ 59	MT101 Champ 59F
:59:/CH150025425440020001V	:59F:/CH150025425440020001V "Description des champs"
Abacus Démo AG	1/ABACUS DEMO SA
ABACUS-PLATZ 1	2/ABACUS-PLATZ 1
CH-9300 WITTENBACH	3/CH/9300 WITTENBACH



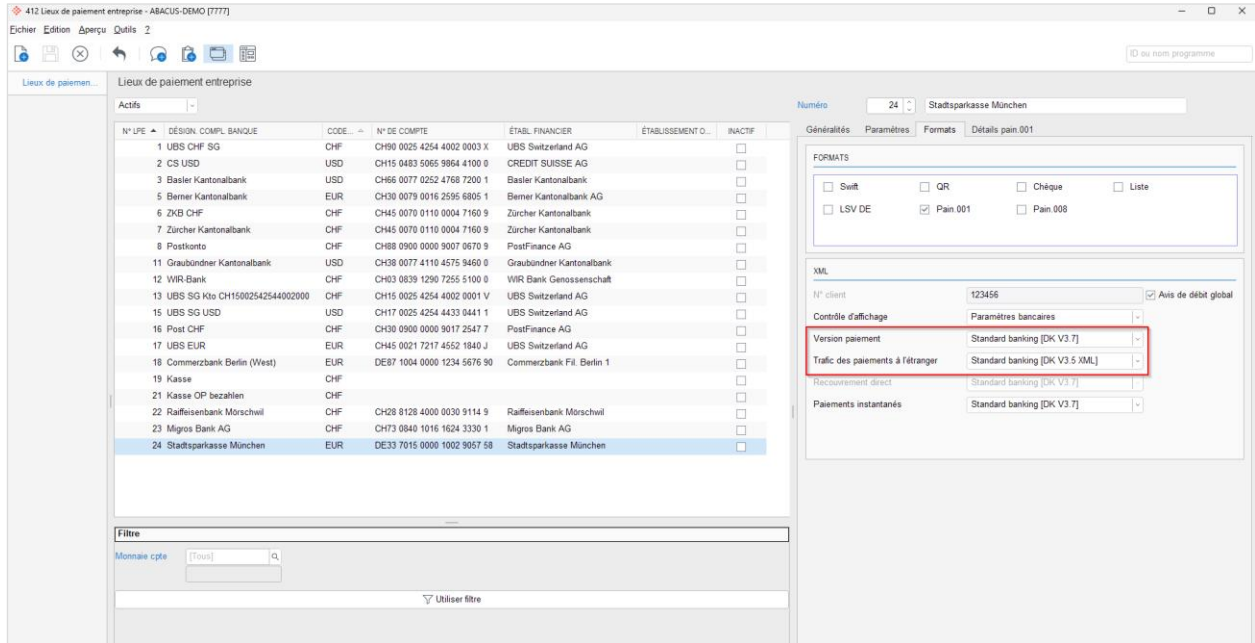
**Information :** Ce paramètre a été repris dans la version 2024 avec hotfix 15.12.2025 et dans la version 2025 avec hotfix 15.12.2025. Cependant, sur ces versions, le paramètre doit être activé manuellement si le MT101 doit être créé avec le champ 59F.

## 1.3 Importation de fichiers de paiement avec adresse hybride

Dans le cadre de l'harmonisation du trafic des paiements et du passage obligatoire aux adresses structurées en novembre 2026, la solution intermédiaire avec des adresses hybrides est désormais également prise en charge sur la page Importation de fichiers. Dans le programme 121 "Traitement des ordres de paiement", il est possible d'importer des fichiers pain.001 de systèmes tiers qui créent des fichiers de paiement avec une adresse hybride.

## 1.4 Trafic des paiements Allemagne - Adaptation de la version de paiement

Dans le programme 412 "Lieux de paiement entreprise", il est possible de définir une version de paiement par lieu de paiement. Sont concernés tous les lieux de paiement entreprise ayant un numéro de compte en Allemagne et qui ont arrêté la version de paiement "Standard banking". La version de paiement "Standard banking" passe de l'ancienne version (DK V3.0) à la nouvelle version DK V3.7 pour les paiements SEPA, ainsi que de DK 3.4 AZV à DK V3.5 XML pour le trafic des paiements étrangers. De même, la norme pour le prélèvement automatique passe de DK V3.0 à DK V3.7.



### Description des champs :

**Version paiement**

- Standard banking = nouveau DK V3.7
- DK V3.7 = DE pain.001.001.09 Spécification "système de crédit allemand"
- DK V3.0 = DE pain.001.001.03 Spécification "système de crédit allemand"
- DK V2.7 = DE pain.001.003.03 Spécification "système de crédit allemand"
- DK V2.5 = DE pain.001.002.03 Spécification "système de crédit allemand"
- EPC 3.4 = pain.001.001.03 Spécification "European Payments Council" (selon les exigences minimales)
- EPC 4.0 = pain.001.001.09 Spécification "European Payments Council" (selon les exigences minimales)

**Trafic des paiements à l'étranger**

- Standard banking = nouveau DK V3.5 XML
- DK V3.5 XML = DE pain.001.001.09 Spécification "système de crédit allemand"
- DK V2.5 AZV = DE DTAVZ Spécification "système de crédit allemand"
- Aucun = Pour les paiements à l'étranger (pas de paiement SEPA), il n'est pas possible de créer des fichiers de paiement avec ce lieu de paiement entreprise

**Recouvrement direct**

- Standard banking = nouveau DK V3.7
- DK V3.7 = DE pain.008.001.08 Spécification "système de crédit allemand"
- DK V3.0 = DE pain.008.001.02 Spécification "système de crédit allemand"

**Paiements instantanés**

- Banking Standard = nouveau DK V3.7
- DK V3.7 = DE pain.001.001.09 Spécification "système de crédit allemand"
- DK V3.0 = DE pain.001.003.03 Spécification "système de crédit allemand"

## 1.5 Nouvelle version de paiement pour le schéma EPC

En ce qui concerne le passage aux adresses structurées, une nouvelle version de paiement a été introduite pour le schéma EPC. Elle permet de passer au pain.001.001.09.



**Indication :** Le schéma EPC est utilisé pour tous les lieux de paiement entreprise, lorsqu'une attribution spécifique à un pays (AT, CH, DE, LI) n'est pas possible.



### Description des champs :

<b>Version paiement</b>	Standard banking = EPC 3.4 (inchangé)
	EPC 3.4 = pain.001.001.03 Spécification "European Payments Council" (selon exigences minimales)
	EPC 4.0 = pain.001.001.09 Spécification "European Payments Council" (selon les exigences minimales)

## 1.6 Versions standard banking

À partir de la version Abacus 2026, la version est visible entre parenthèses pour la version de paiement "Standard banking" dans le programme 412 "Lieux de paiement entreprise". La version de paiement actuelle est "SIX V2.0.1".

The screenshot shows the 'Lieux de paiement entreprise' configuration window. On the left is a table of active payment locations. On the right, the 'FORMATS' section is visible, with the 'Version paiement' dropdown menu highlighted in red, showing 'Standard banking (SIX V2.0.1)'. Other options include 'Standard banking' and 'Standard banking (SIX V2.0.1)'. The 'PROCEDURE DE RECOURS' section is also visible below.

N° LPE	DÉSIGN.	CODE	N° DE COMPTE	ETABL. FINANCIER	ETABLISSEMENT O.	INACTIF
1	UBS CH...	CHF	CH90 0025 4254 4002 0003 X	UBS Switzerland AG		<input type="checkbox"/>
2	CS USD	USD	CH15 0483 5065 9864 4100 0	CREDIT SUISSE AG		<input type="checkbox"/>
3	Basler K...	USD	CH66 0077 0252 4768 7200 1	Basler Kantonalbank		<input type="checkbox"/>
5	Berner K...	EUR	CH30 0079 0016 2595 6805 1	Berner Kantonalbank AG		<input type="checkbox"/>
6	ZKB CHF	CHF	CH45 0070 0110 0004 7160 9	Zürcher Kantonalbank		<input type="checkbox"/>
7	Zürcher ...	CHF	CH45 0070 0110 0004 7160 9	Zürcher Kantonalbank		<input type="checkbox"/>
8	Postkonto	CHF	CH88 0900 0000 9007 0670 9	PostFinance AG		<input type="checkbox"/>
11	Graubän...	USD	CH38 0077 4110 4575 9450 0	Graubündner Kantonalbank		<input type="checkbox"/>
12	WRB-Bank	CHF	CH03 0839 1290 7255 5100 0	WRB Bank Genossenschaft		<input type="checkbox"/>
13	UBS SG...	CHF	CH15 0025 4254 4002 0001 V	UBS Switzerland AG		<input type="checkbox"/>
15	UBS SG...	USD	CH17 0025 4254 4433 0441 1	UBS Switzerland AG		<input type="checkbox"/>
16	Post CHF	CHF	CH30 0900 0000 9017 2547 7	PostFinance AG		<input type="checkbox"/>
17	UBS EUR	EUR	CH45 0021 7217 4552 1840 J	UBS Switzerland AG		<input type="checkbox"/>
18	Commer...	EUR	DE87 1004 0000 1234 5676 90	Commerzbank Fil. Berlin 1		<input type="checkbox"/>
19	Kasse	CHF				<input type="checkbox"/>
21	Kasse O...	CHF				<input type="checkbox"/>
22	Raffese...	CHF	CH28 8128 4000 0030 9114 9	Raffisenbank Morschwil		<input type="checkbox"/>
23	Migros B...	CHF	CH73 0840 1016 1624 3330 1	Migros Bank AG		<input type="checkbox"/>
24	Stadtspa...	EUR	DE33 7015 0000 1002 9057 58	Stadtparkasse München		<input type="checkbox"/>



**Information :** À l'avenir, le Standard banking ne sera converti qu'avec les nouvelles versions. Sur les versions non actuelles, la version de paiement peut être changée manuellement comme d'habitude.

## 2. Interfaces pour cartes de crédit/débit

### 2.1 Revolut (cartes de débit)

À partir de la version Abacus, une interface Revolut est disponible pour la Gestion des notes de frais. Les transactions par carte sont synchronisées en temps réel avec AbaClik/MyAbacus et le logiciel de gestion Abacus, à l'instar des interfaces existantes comme YAPEAL par exemple.

#### 2.1.1 Onboarding

Un nouvel établissement peut être saisi dans le programme E512 "Configuration des établissements" pour configurer l'interface. Il faut tout d'abord saisir la description du contrat, dans laquelle vous pouvez entrer la désignation de votre choix. Le genre de contrat "Créer un établissement ayant un contrat avec une carte de crédit ou un fournisseur de terminal de paiement" doit ensuite être sélectionné.

512 Configuration des établissements - ABACUS-DEMO (7777)

Echier Aperçu AbaScan Outils Fenêtre 2

ID ou nom programme

Configuration établissement

ACTIF | ÉTABLISSE... | CONTRAT | INTERFACE | ID ÉTABLISSEMENT FINA... | ÉTABL. FINANCIER | ID ... | PARAMÈTRES

Créer un nouvel établissement

1. Saisir désignation

Saisir désignation  
Veuillez saisir une description et choisissez le genre de contrat.

DÉSIGNATION  
Description du contrat

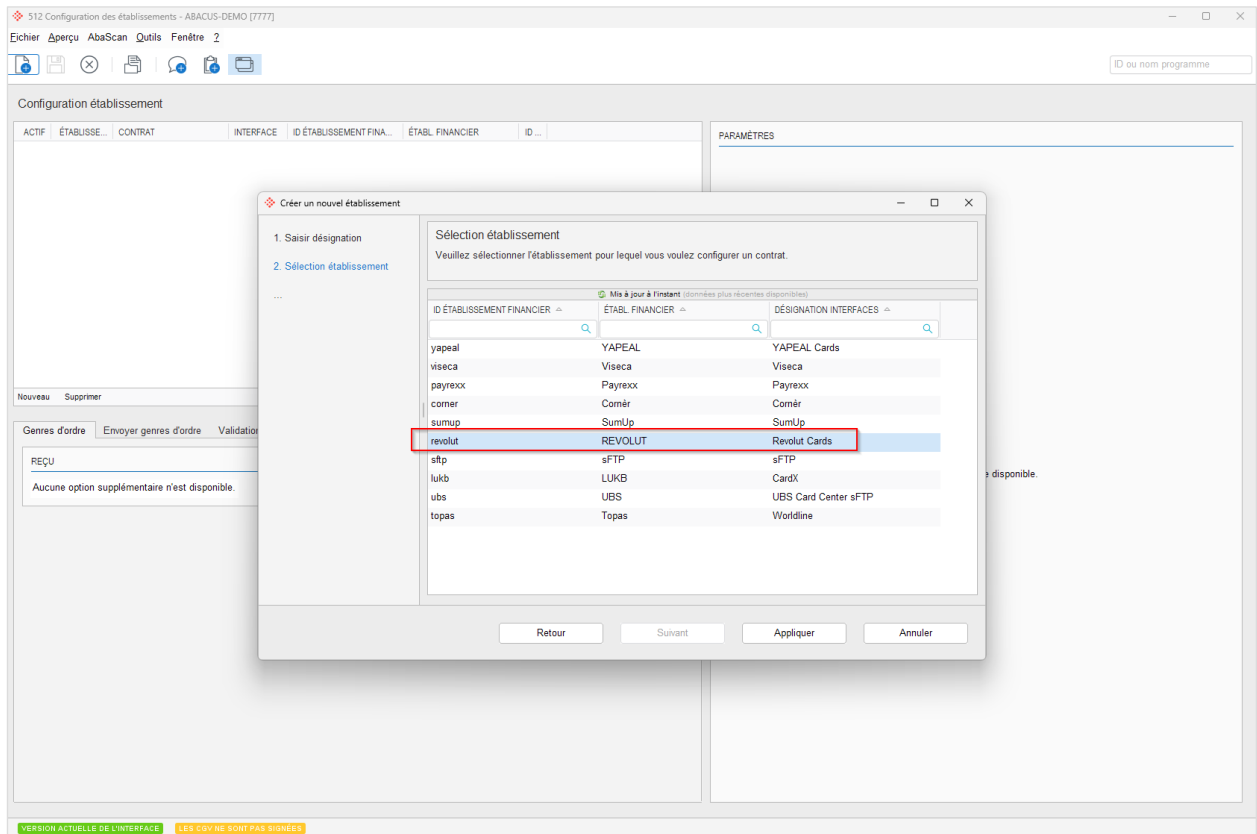
CHOIX DU GENRE DE CONTRAT

- Créer un établissement avec un contrat bancaire
- Créer un établissement ayant un contrat avec une carte de crédit ou un fournisseur de terminal de paiement
- Créer établissement de services financiers supplémentaires (p.ex. Elster, EBICS, ...)
- Créer établissement avec contrat libéré
- Créer établissement sans contrat

Retour Suivant Appliquer Annuler

VERSION ACTUELLE DE L'INTERFACE LES COUVRE NE SONT PAS SIGNÉS

L'étape suivante consiste à choisir l'établissement. Ici, "Revolut" peut être sélectionné et ensuite terminé.

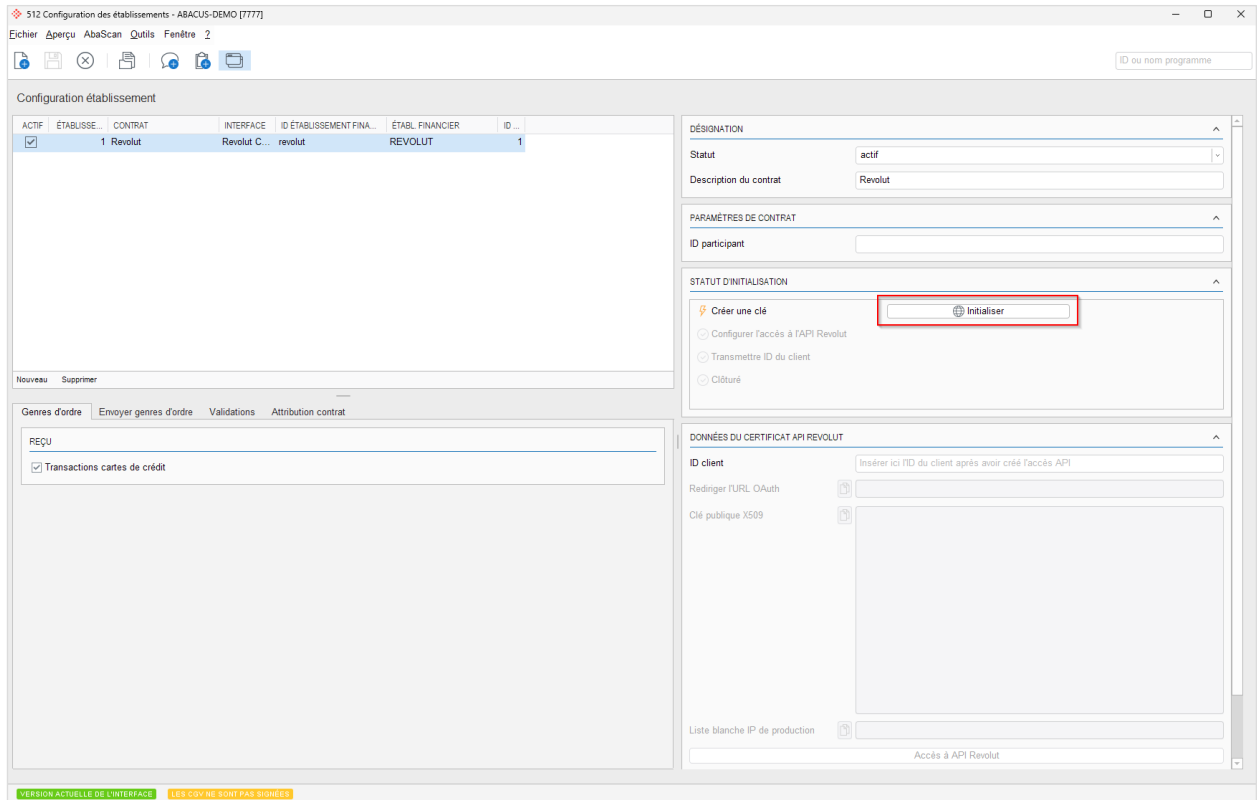


**Indication :** Si les conditions générales de DeepCloud n'ont pas encore été acceptées, une demande d'acceptation apparaît après la finalisation.

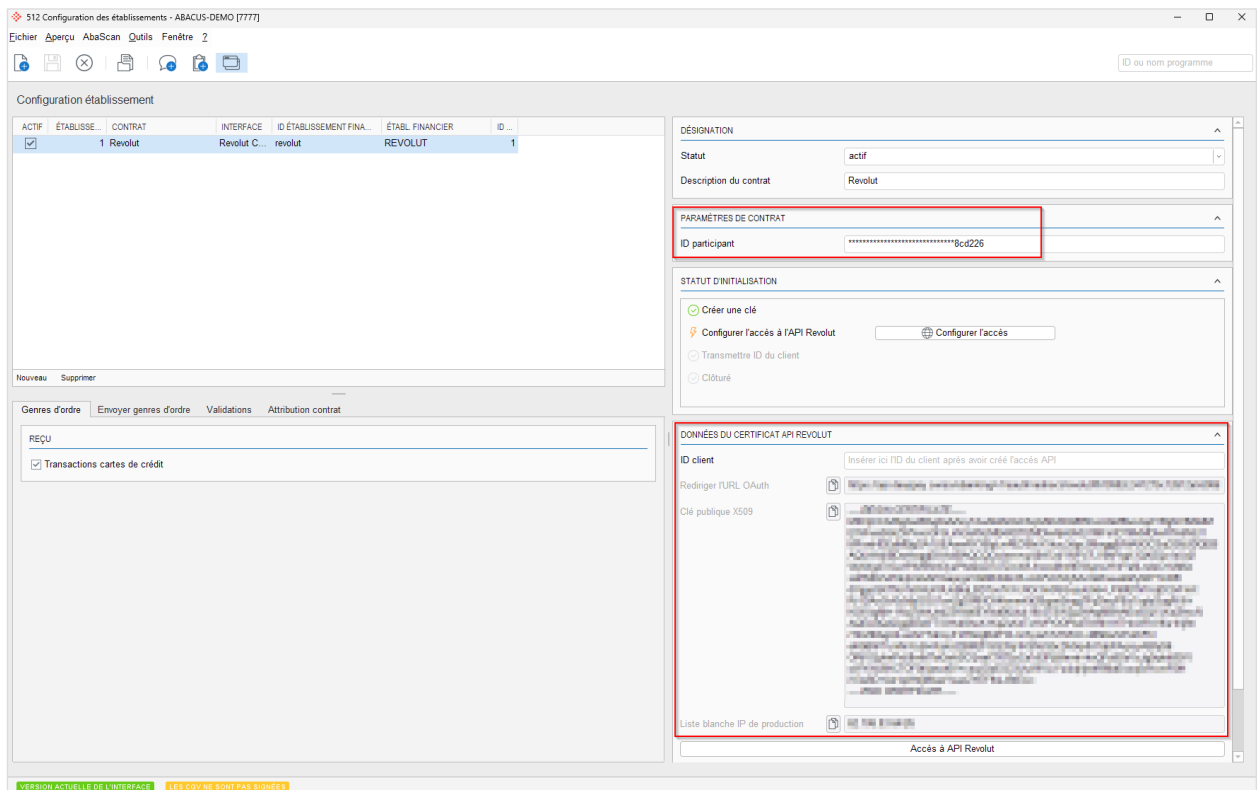


**Indication :** Il est important que les données soient transmises depuis le programme 512 "Configuration des établissements" et que l'accès soit configuré depuis Abacus. Si l'accès à l'API est configuré directement dans le portail Revolut, l'accès à d'autres données est accordé, ce qui n'est pas nécessaire. Pour la synchronisation des données des cartes, seule la récupération des données est pertinente. Il convient de suivre les instructions ci-dessous.

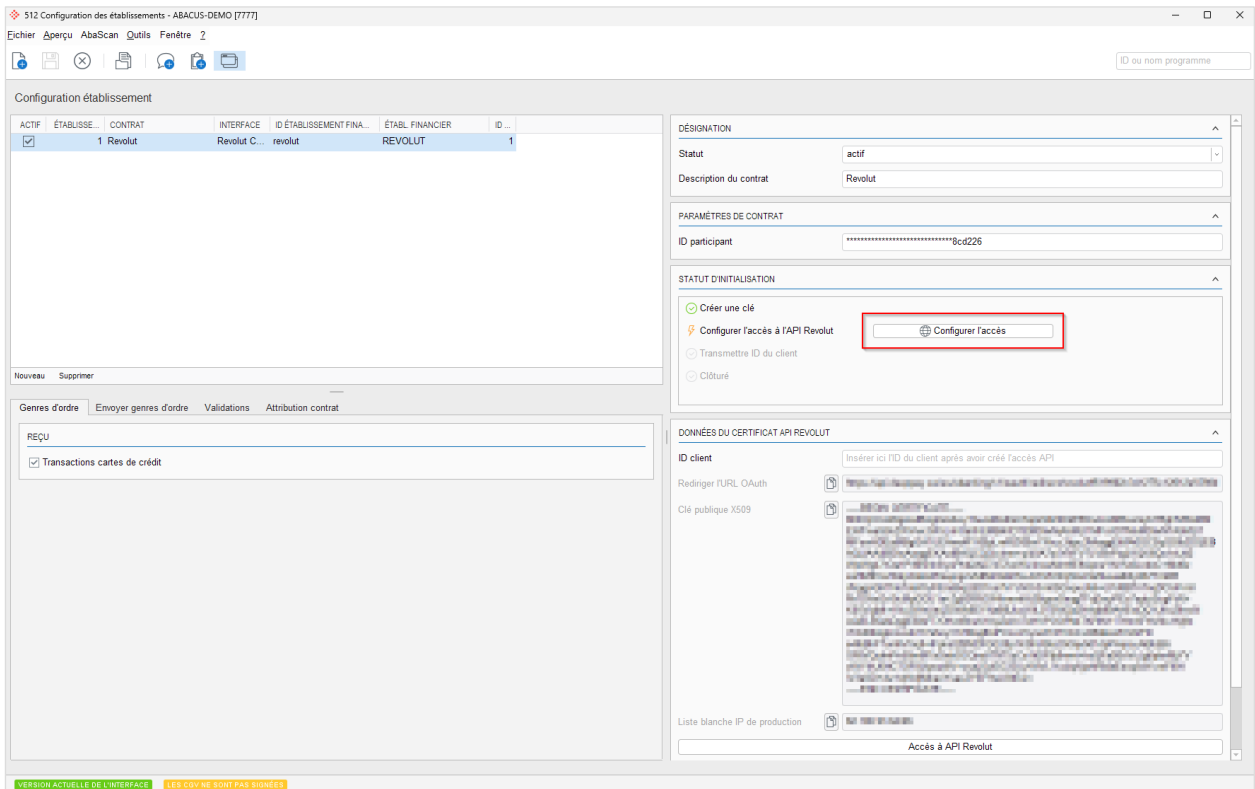
Une fois l'établissement créé, le lien avec Revolut peut être établi. Après avoir cliqué sur le bouton "Initialiser", les paramètres pour l'onboarding sont créés.



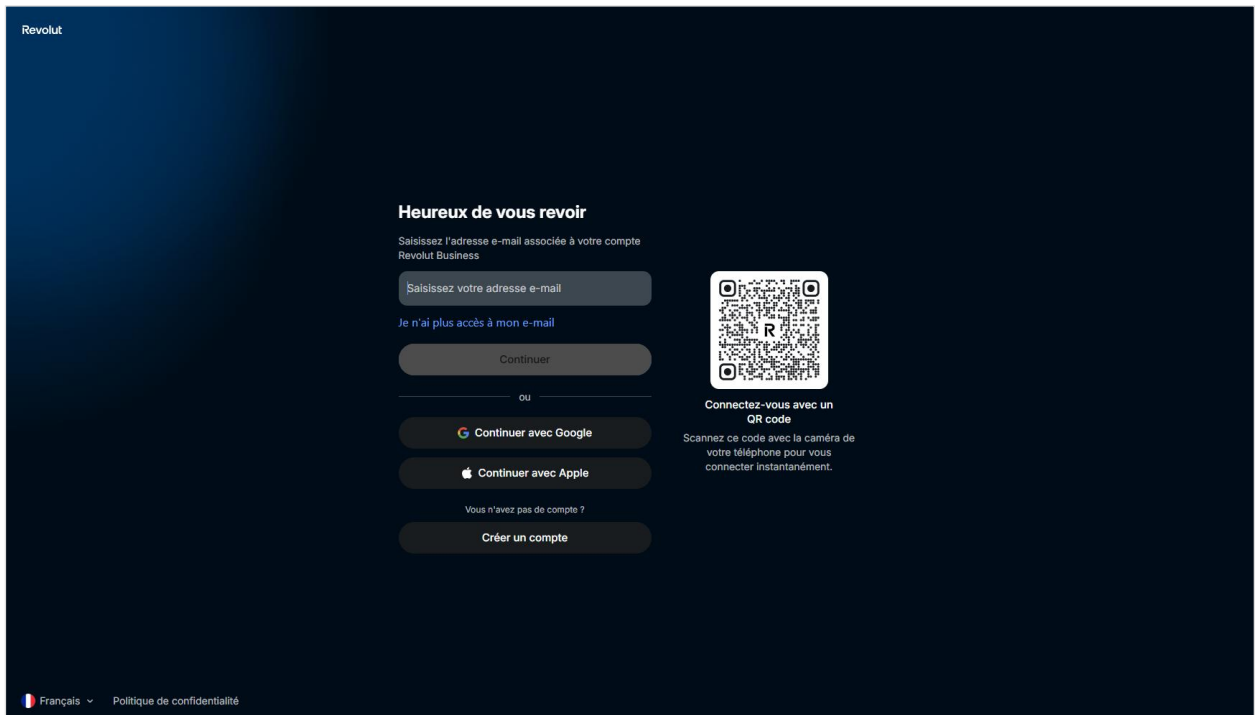
Les données suivantes sont générées automatiquement : "ID participant", "Rediriger l'URL OAuth", "Clé publique X509", "Liste blanche d'IP de production". Les données doivent être copiées et transférées sur le portail Revolut à une date ultérieure.



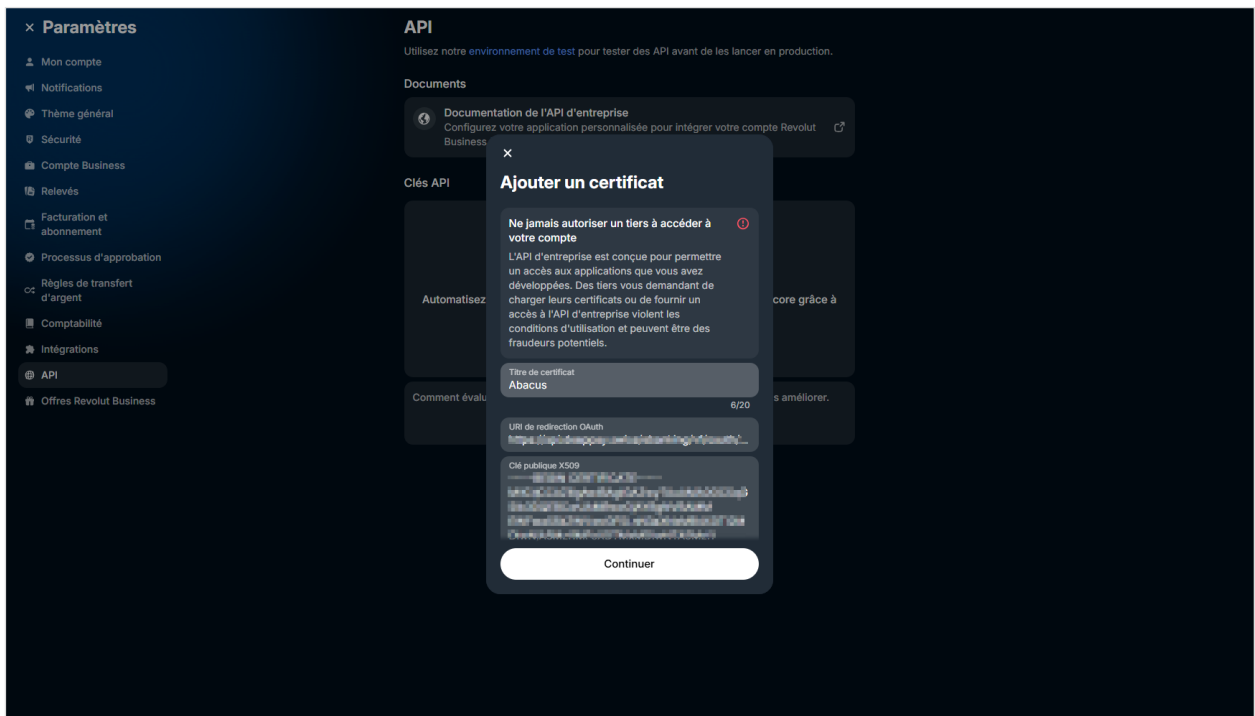
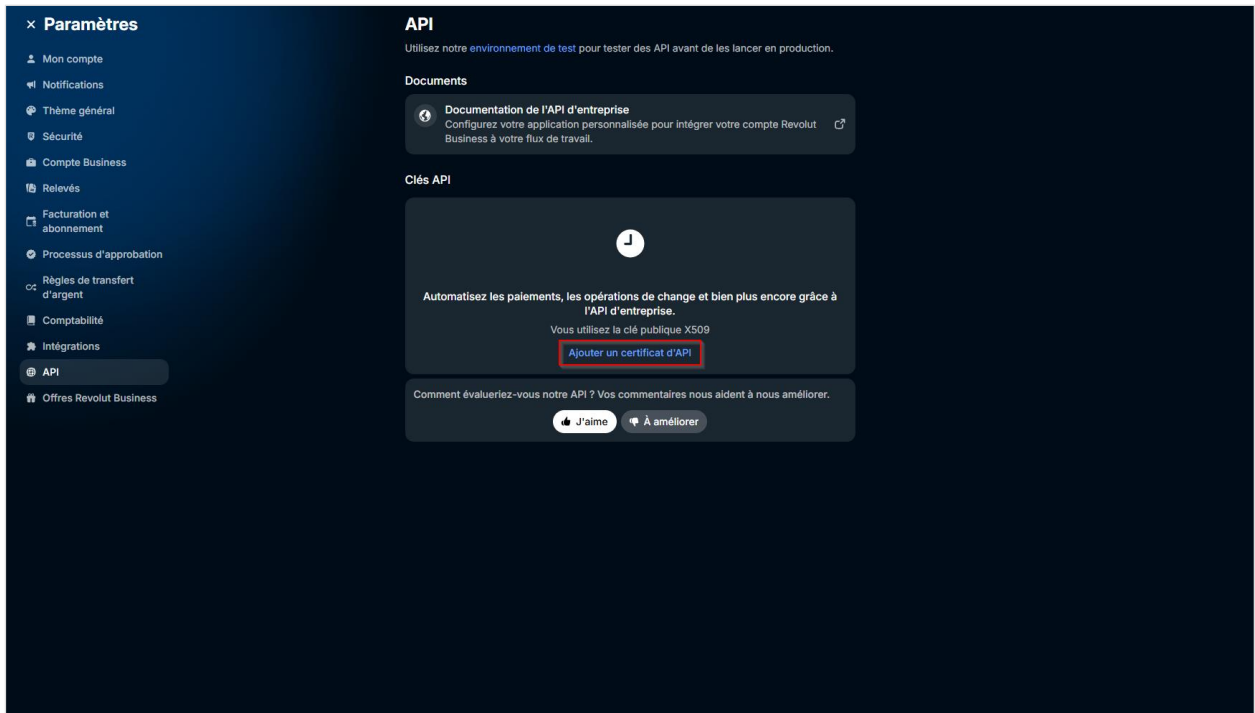
Il est ensuite possible d'accéder au portail Revolut via "Configurer l'accès" afin de transférer les paramètres.



Après le saut, une vérification par Revolut est supposée. Il faut suivre les instructions sur le portail Revolut.



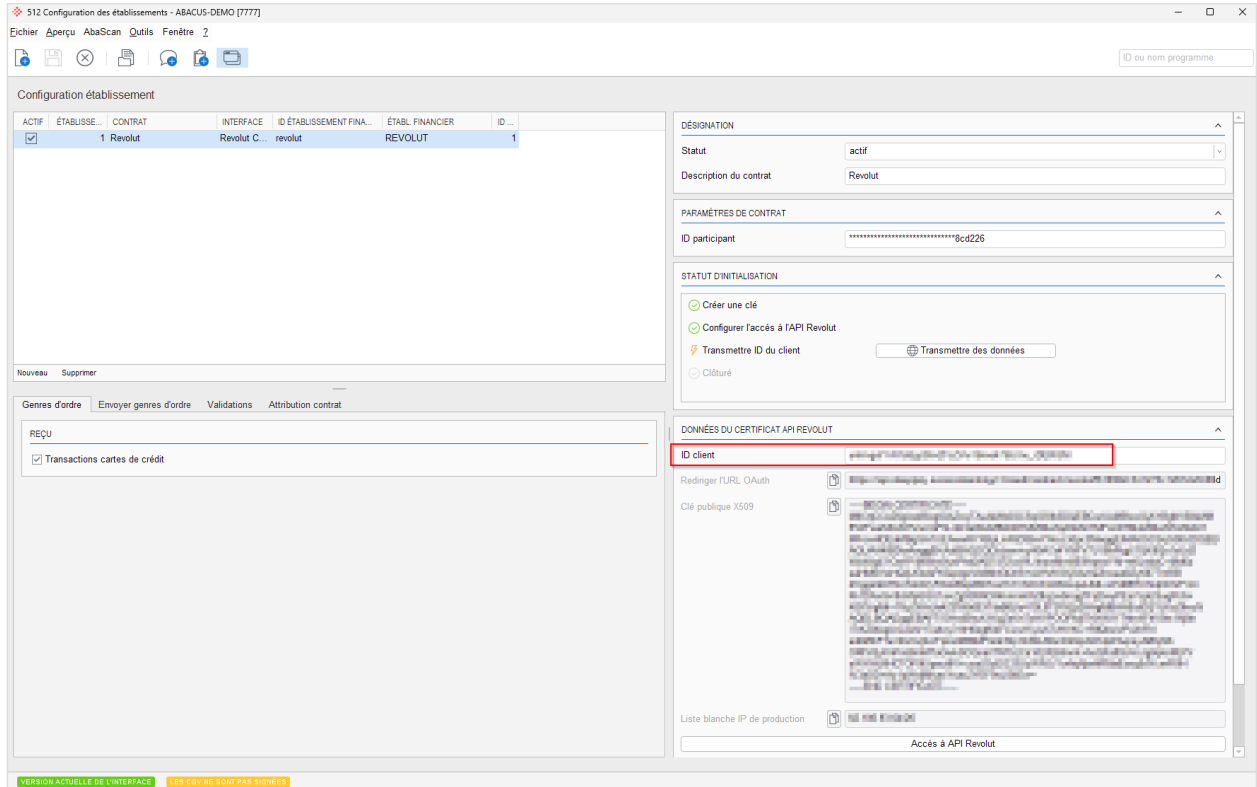
Un nouveau certificat API peut être créé sur le portail Revolut sous "API". Via "Ajouter nouveau", un dialogue s'ouvre dans lequel un titre de certificat quelconque peut être saisi et les paramètres "Rediriger OAuth-URI" et "Clé publique X509" peuvent être remplis depuis Abacus.



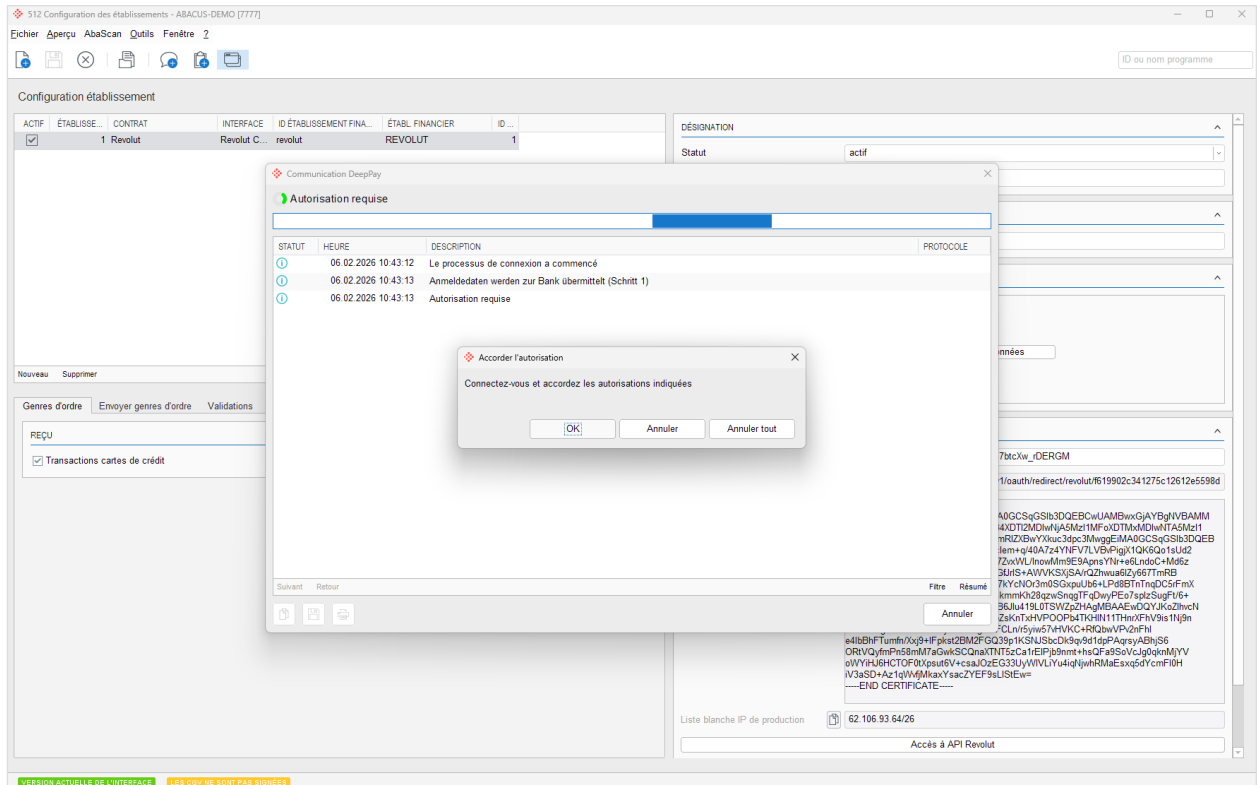
Si le certificat API est créé, la valeur "Liste blanche IP de production" peut en outre être copiée depuis Abacus et remplie.

The screenshot displays the Abacus API management interface. On the left is a sidebar with navigation options: Paramètres, Mon compte, Notifications, Thème général, Sécurité, Compte Business, Relevés, Facturation et abonnement, Processus d'approbation, Règles de transfert d'argent, Comptabilité, Intégrations, API, and Offres Revolut Business. The main area is titled 'API' and contains a 'Documents' section with a link to 'Documentation de l'API d'entreprise'. Below that is a 'Certificats d'API - 1' section with an 'Ajouter' button and a card for 'Abacus' with 'Accès désactivé'. A feedback prompt asks 'Comment évaluez-vous notre API ? Vos commentaires nous aident à nous améliorer.' with 'J'aime' and 'À améliorer' buttons. A modal window is open, showing the configuration for the 'Abacus' API certificate. The modal includes a title 'Abacus', a subtitle 'Certificat API', and a status 'Accès désactivé' with an 'Activer l'accès' button. It lists the 'ID du client' (with a 'Copier' button), the 'URI de redirection OAuth', the 'X509 key expiration date' (5 févr. 2031), and the 'X509 subject key'. A 'Liste blanche d'adresses IP de production' field is highlighted with a red box and has a 'Modifier' button. Below this, there is explanatory text about production API requests and a 'Supprimer le certificat' button.

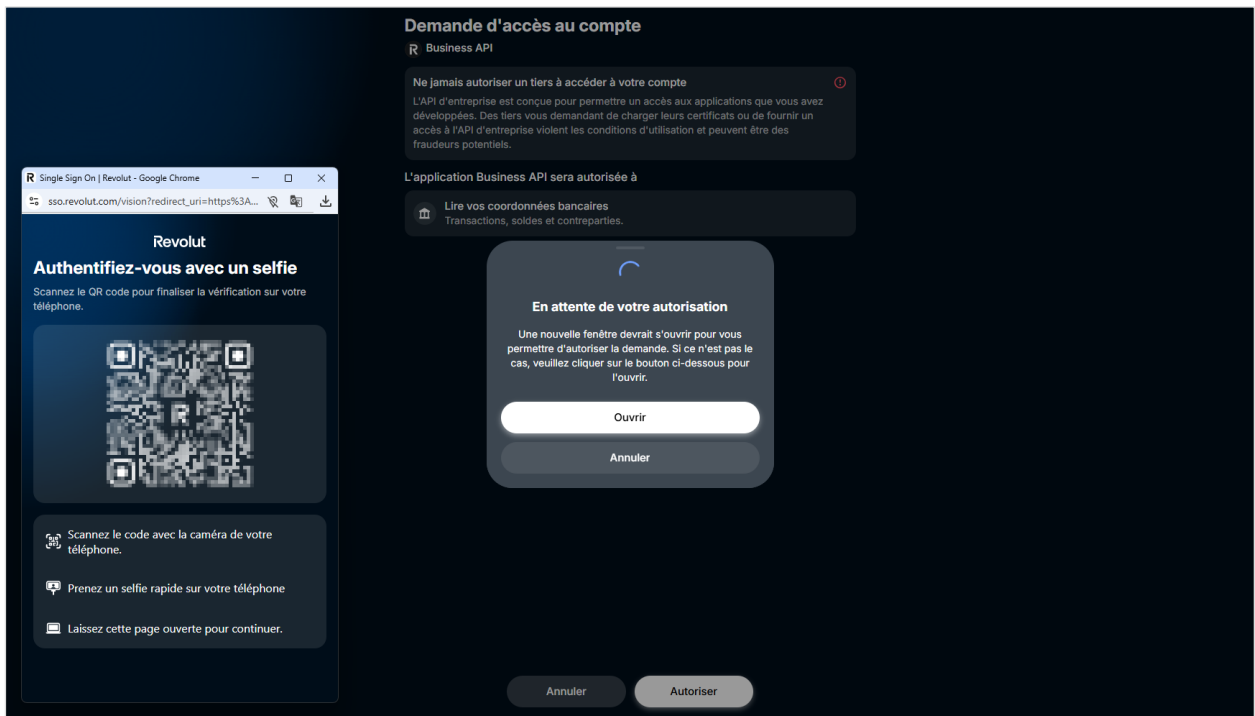
L'ID client doit être saisi par Revolut dans le champ Abacus correspondant. Ensuite, toutes les données sont remplies et l'onboarding peut être terminé via la transmission des données.



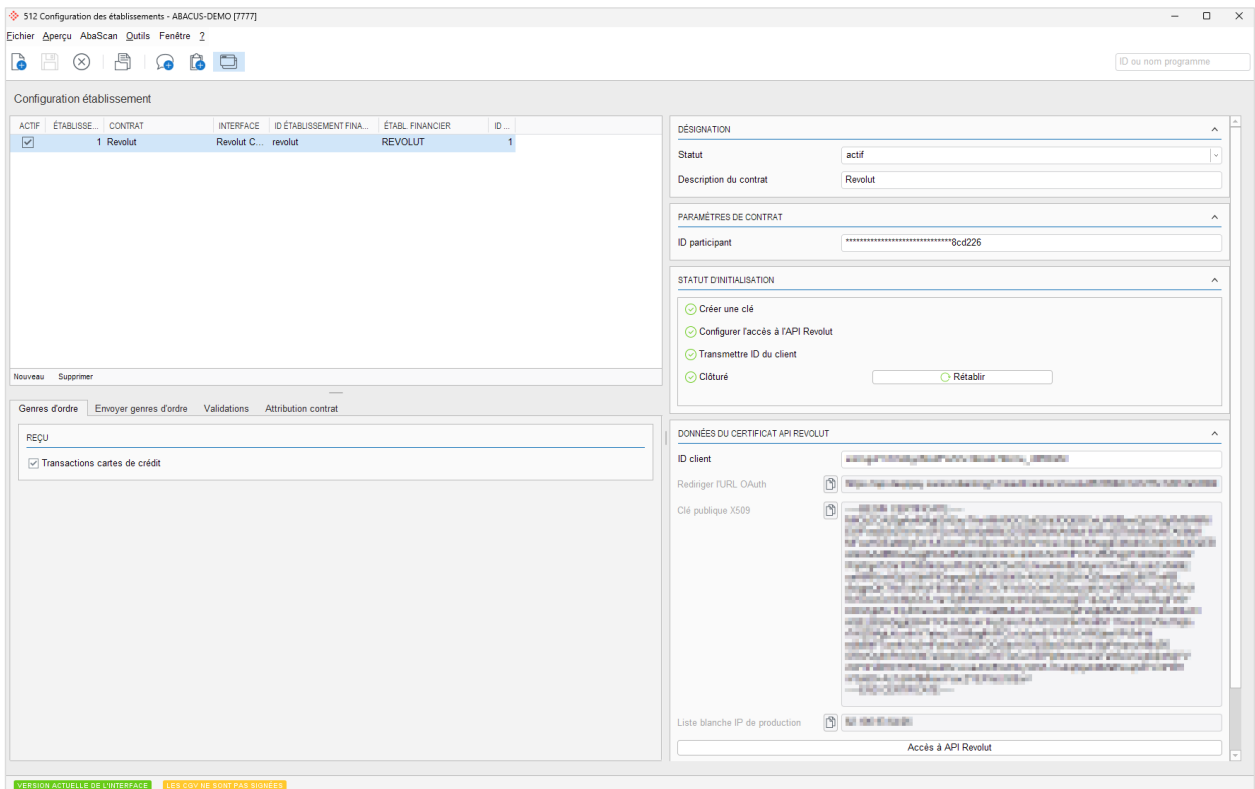
Après avoir cliqué sur le bouton "Transmettre les données", le portail Revolut s'ouvre à nouveau.



Pour l'authentification, il faut suivre les instructions sur le portail Revolut.



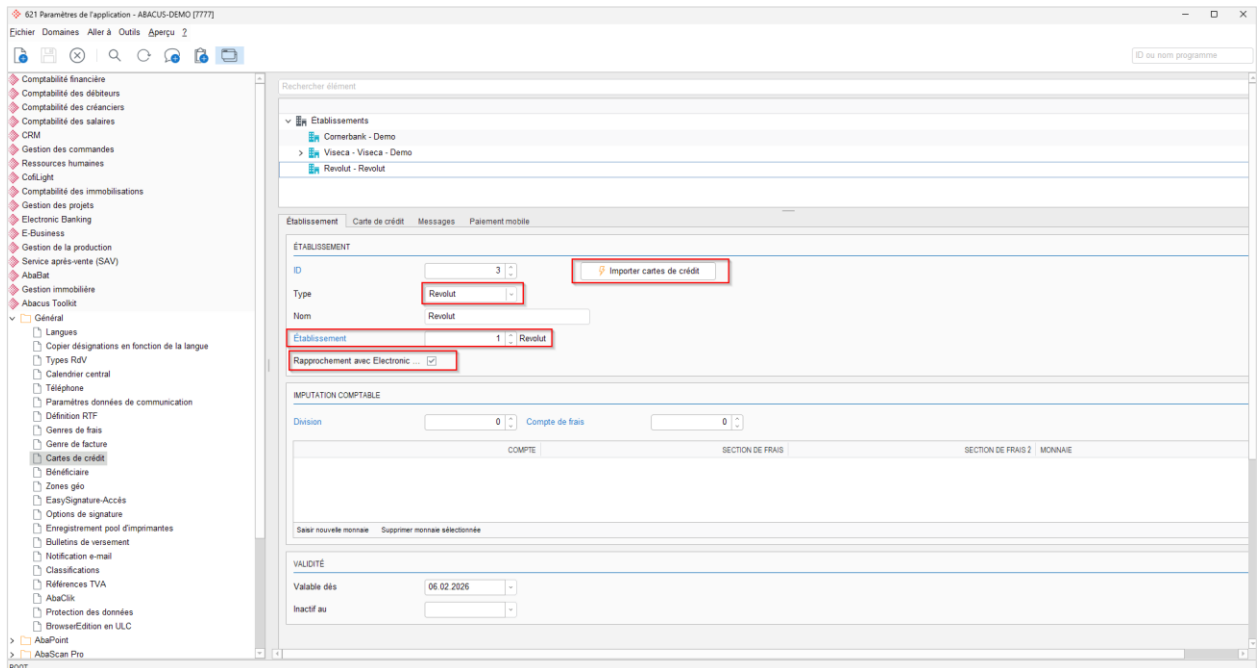
Si la vérification est terminée sur le portail Revolut, l'onboarding est terminé avec succès.



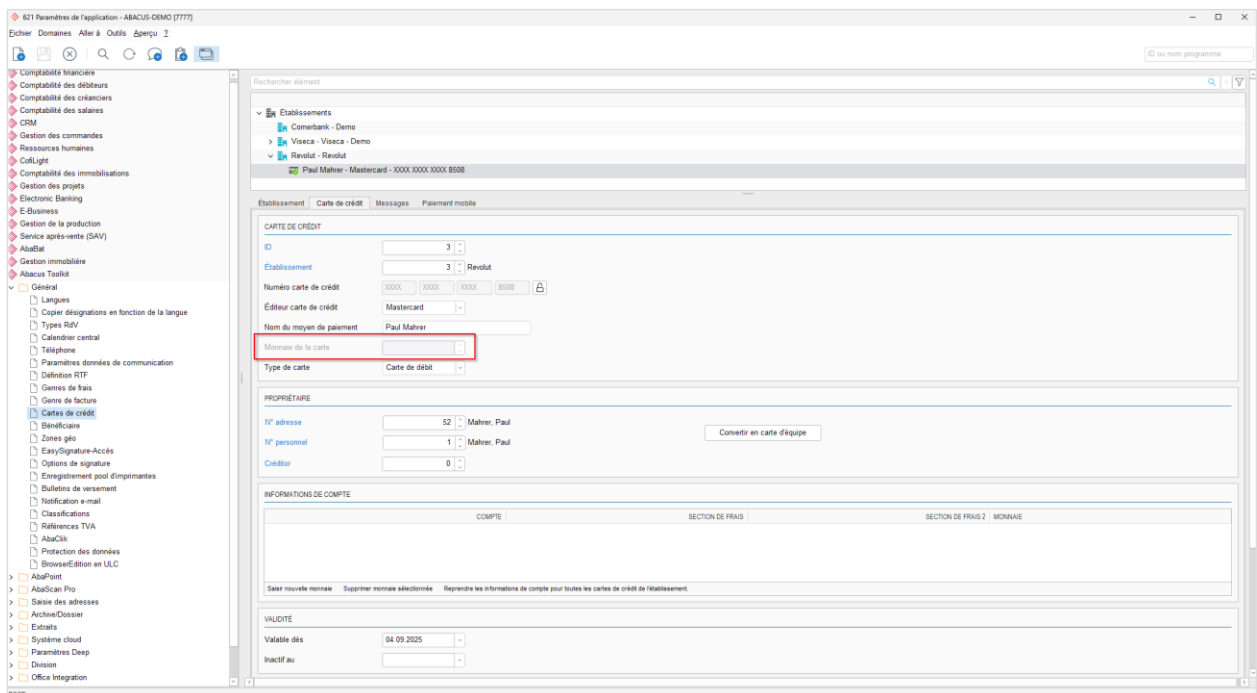
### 2.1.2 Créer des cartes de débit

Dans le programme 621 "Paramètres de l'application", un nouvel établissement de type "Revolut" peut être créé. Ensuite, il faut sélectionner comme d'habitude le programme 512 "Configuration des établissements".

Les cartes de débit peuvent être créées automatiquement via le bouton "Importer cartes de crédit".



Les cartes sont créées comme d'habitude après la fin de l'assistant. Pour les cartes de débit Revolut, la monnaie sur la carte est en lecture seule, car les cartes de débit Revolut n'ont pas de monnaie fixe.





**Indication** : Selon les comptes ouverts dans Revolut, la monnaie de la carte peut être différente. Revolut verse le montant, si possible toujours dans la monnaie d'émission.



**Indication** : L'assistant n'affiche que les cartes avec lesquelles au moins une transaction a déjà été effectuée.

### 2.1.3 Licences

La condition préalable à la mise en place de l'interface est l'obtention d'une licence pour l'option "Traitement et rapprochement des transactions EFT".

## 2.2 UBS Card Center

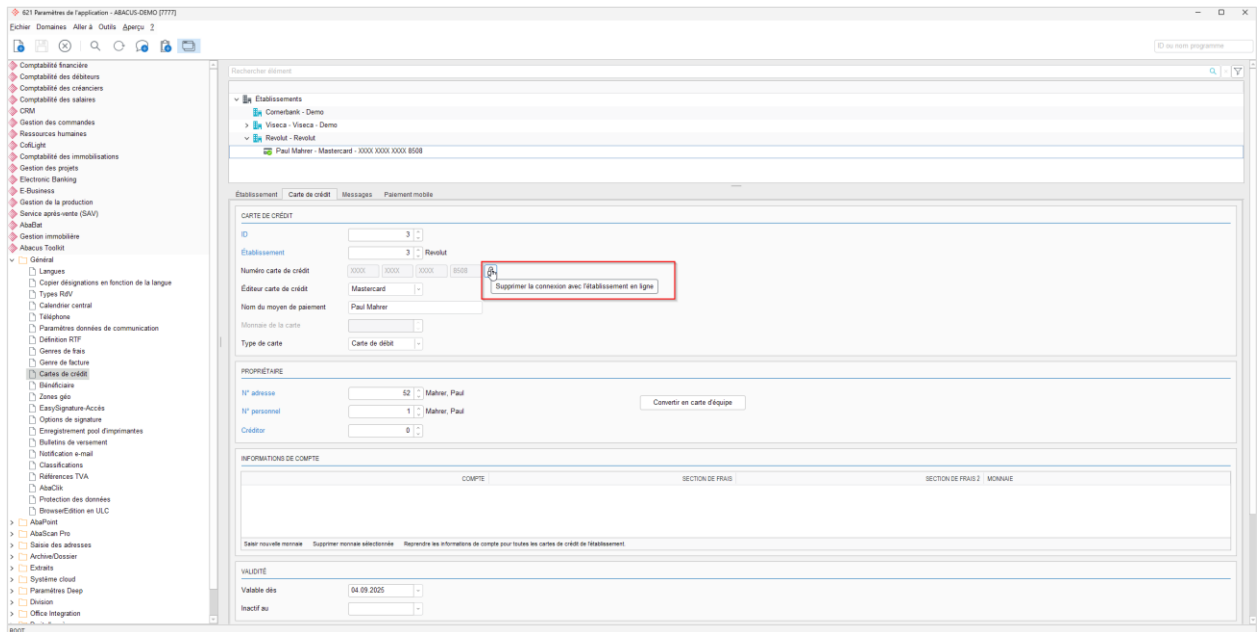
La connexion à UBS Card Center peut être rétablie à partir de la version 2026. Cela est nécessaire si, par exemple, un client change de mandant, car la connexion ne peut être active qu'une seule fois.



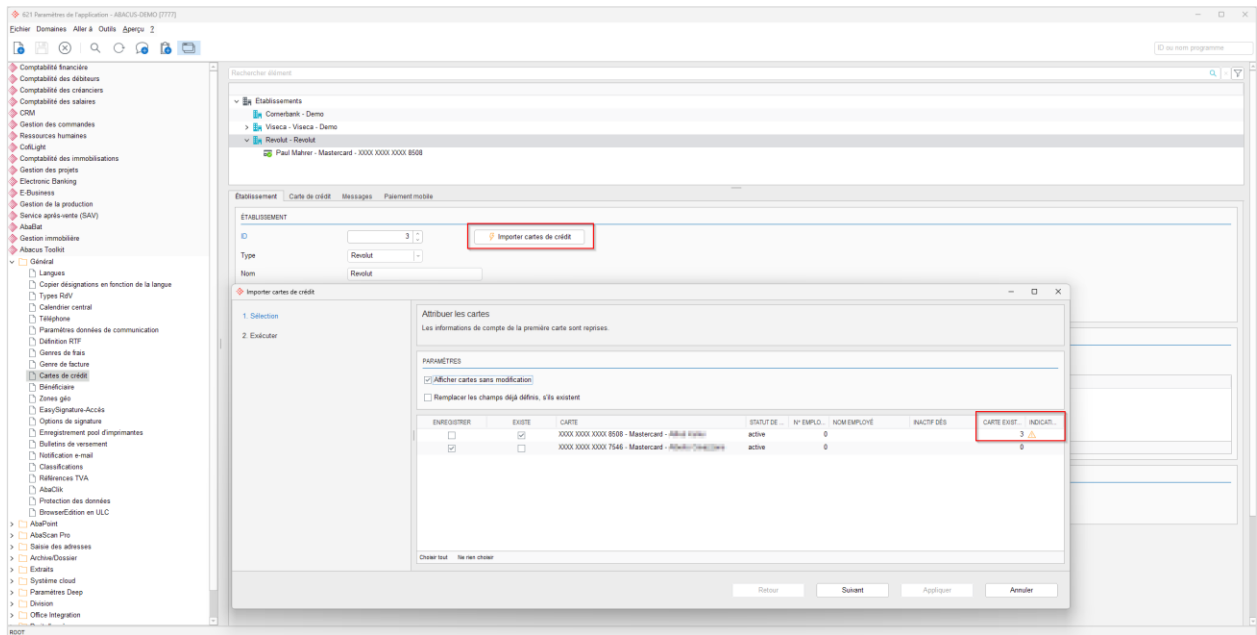
**Exemple** : Une entreprise change d'installation et souhaite utiliser l'interface avec UBS sur la nouvelle installation. Le contrat peut être rétabli sur l'ancienne installation et réinitialisé sur la nouvelle installation.

## 2.3 Lien vers les cartes en ligne

À partir de la version Abacus 2026, toutes les cartes de tous établissements en ligne doivent obligatoirement être reliées à une carte en ligne ou les nouvelles cartes doivent être importées avec l'assistant.



Une carte existante peut être reliée à une carte de l'établissement en ligne via le bouton "Importer cartes de crédit".



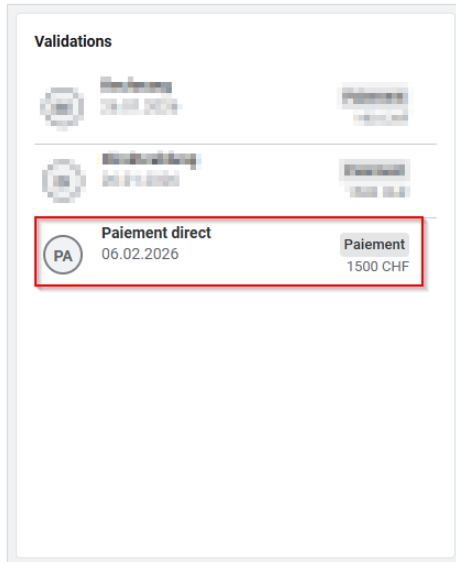
**Indication :** Jusqu'à la version 2025 incluse, Comerccard permettait également une saisie manuelle du numéro de carte. Pour tous les autres établissements, le lien était déjà obligatoire auparavant.

### 3. MyAbacus

#### 3.1 Widget "Validations"

Le nouveau widget "Validations" regroupe entre autres toutes les validations EB en attente qu'un employé/utilisateur doit traiter. En sélectionnant une écriture, il est possible de passer directement au cockpit de validation.

Si l'utilisateur passe la souris sur une écriture, celle-ci peut être directement validée ou refusée. De plus, si nécessaire et si disponible, le document peut être ouvert.



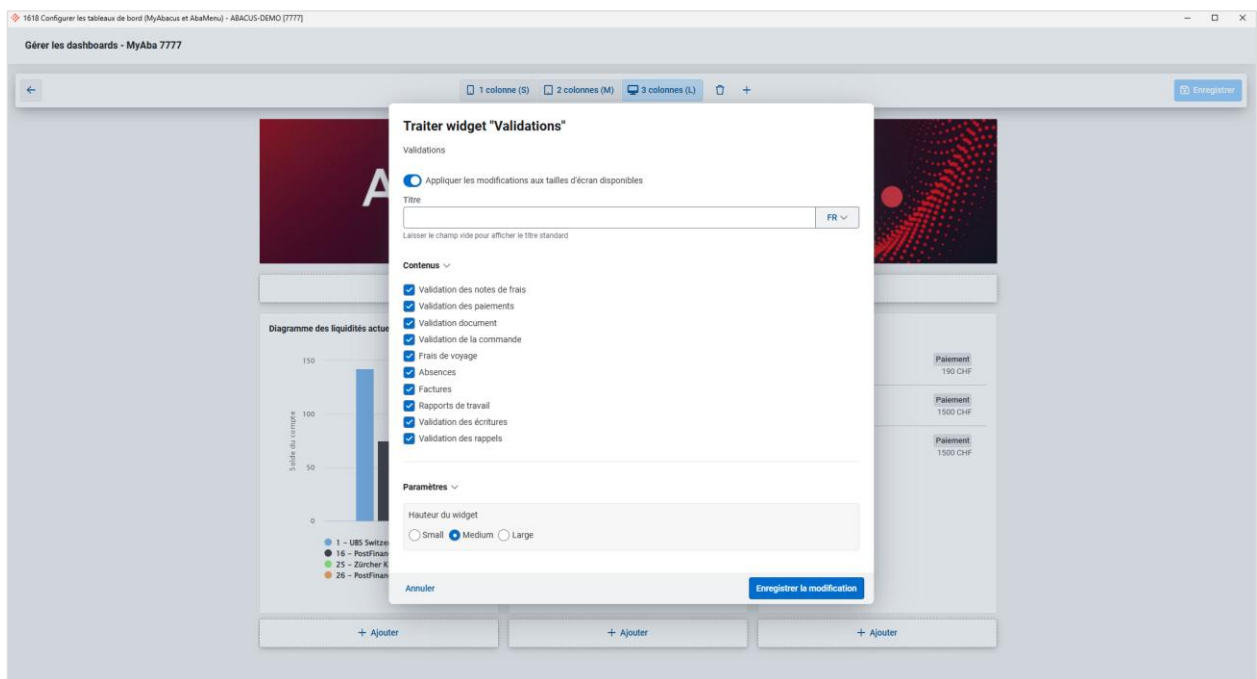
**Indication** : Le widget est également disponible dans l'AbaMenu.

### 3.1.1 Configuration

Le nouveau widget peut être ajouté dans le programme Q1618 "Configurer les tableaux de bord (MyAbacus et AbaMenu)" sous "Généralités / Validations". Le widget comprend les validations suivantes :

- Validation des notes de frais (Gestion des projets)
- **Validation des paiements (Electronic Banking)**
- Validation document (Comptabilité des créanciers)
- Frais de voyage (Gestion des projets)
- Absences (Gestion des projets)
- Factures (Gestion des projets)
- Rapports de travail (Gestion des projets)
- Validation des écritures (Comptabilité financière)
- Validation des rappels (Comptabilité des débiteurs)

Il est possible de définir librement quelles validations doivent être affichées. Le widget est disponible dans les tailles Small, Medium et Large.



### 3.2 Validation des paiements

Dans le portail des employés MyAbacus, l'affichage détaillé d'un ordre à valider se présente dans un nouveau layout. Les différents paiements sont désormais présentés en haut de l'écran, de sorte que les informations les plus pertinentes sont mises en évidence.

The screenshot displays the 'Cockpit de validation' interface in MyAbacus. The main header shows '387 Paiement direct' with a status of 'En cours de traitement' and a 'Paiement' button. The amount is '1'500.00 CHF' with 'Libérer' and 'Rétablir' buttons. Below this is a table of payments:

Paiement	Abréviation	Compte	LPE	Montant	Valeur	Monnaie	Dossier
7021	Geisser Daniel	CH2680808006660478640	1	1'500.00	09.02.2026	CHF	

Below the payment table are two summary sections:

- Lieux de paiement entreprise débités par cet ordre:**

N°	Nom	Monnaie cpte	Total en monnaie cpte
1	UBS CHF SG	CHF	1'500.00
- Utilisateur autorisé à valider - Tous les lieux de paiement entreprise:**

Signé	Utilisateur	Classe 1 / Limite	Classe 2 / Limite	Date
X	Simon			
X	Geisser			
X	Administrator			

The left sidebar contains navigation options: Accueil, Inbox, Mes données, Extraits, Recherche de documents, **Cockpit de validation** (highlighted), and Saisie des heures. The bottom left shows 'Portail RH'.

## 4. Traitement des documents à partir de DeepBox

### 4.1 Synchronisation de documents avec imputation à partir de DeepBox

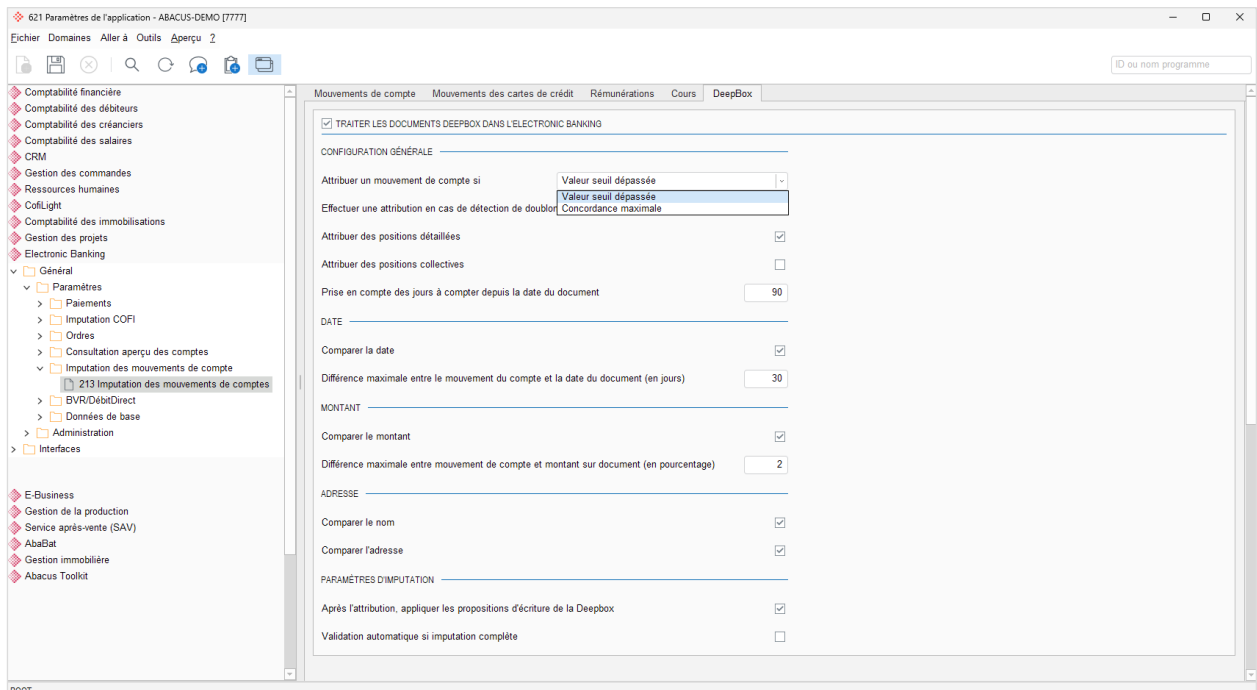
Pour le processus "Traiter les documents DeepBox dans l'Electronic Banking", dans le cas "déjà payé", l'imputation provenant de la DeepBox est également prise en compte. Jusqu'à présent, l'imputation dans la DeepBox ne pouvait être réutilisée que si le paiement était exécuté par Abacus ("à payer"). Désormais, dans le cas "déjà payé", l'imputation de la DeepBox est également transférée dans Abacus et utilisée via "Synchroniser les documents" dans le programme 213 "Imputation des mouvements de comptes" pour la comparaison avec les crédits et les débits. Pour une description détaillée du processus, nous vous renvoyons à [KB-9751](#).

Le mouvement de compte est attribué dès que la synchronisation des documents peut attribuer un document de manière univoque. L'attribution se fait également lors du retraitement du lot ou du retraitement des écritures d'erreur. Cette fonction prend également en charge plusieurs positions d'imputation. Si le montant présente une différence entre l'imputation de la DeepBox et le mouvement du compte, le montant restant est automatiquement imputé sur le compte d'erreur.

### 4.2 Attribution automatique

Il est désormais possible de définir que si plusieurs documents correspondent à un mouvement de compte, le lien est automatiquement établi sur la base de la concordance la plus élevée. Jusqu'à présent, le document était attribué au premier mouvement de compte correspondant dès que la valeur seuil était dépassée.

Pour cela, il existe dans le programme 621 "Paramètres de l'application" sous "Electronic Banking / Généralités / Paramètres / Imputation des mouvements de compte / 213 Imputation des mouvements de comptes dans l'onglet DeepBox" le paramètre "Attribuer un mouvement de compte si". Il est désormais possible de choisir si l'attribution doit se faire sur la base de la valeur seuil ou de la concordance la plus élevée. Par défaut, le comportement ne change pas après la mise à jour.



#### Possibilités de paramétrage :

##### Valeur seuil dépassée

Le document est attribué au mouvement de compte pour lequel la valeur seuil est dépassée en premier, indépendamment du fait que d'autres documents s'appliquent ou non.

##### Concordance maximale

Le document est attribué au mouvement de compte qui présente la plus grande concordance.

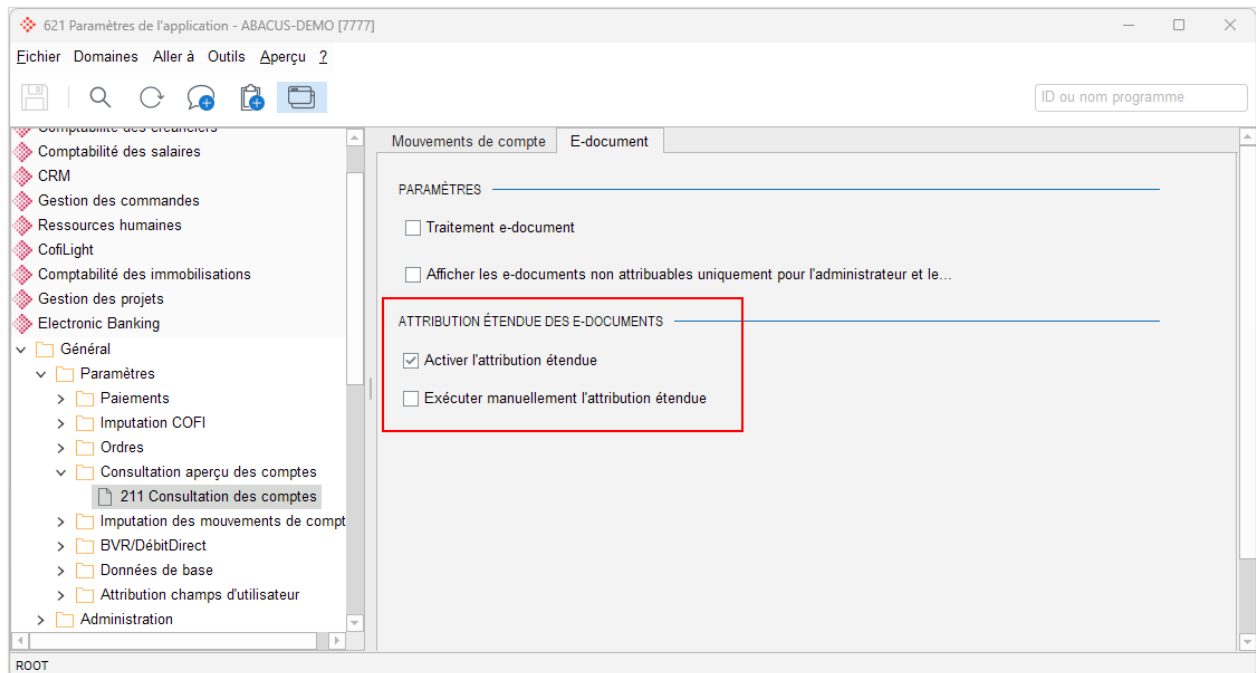
## 5. Traitement des e-documents

### 5.1 Activer l'attribution étendue des e-documents

L'attribution étendue des e-documents peut être activée ou désactivée par mandant dans le programme 621 "Paramètres de l'application" sous "Electronic Banking / Général / Consultation aperçu des comptes / 211 Consultation des comptes" dans l'onglet "E-document". La condition préalable est l'option Electronic Banking "Attribution étendue des e-documents". Il est ainsi possible de définir clairement, au sein d'une installation Abacus, pour quel mandant l'attribution étendue doit être effectuée.



**Indication :** Lors de la mise à jour à la version 2026, le paramètre sera automatiquement activé si l'option d'attribution étendue est sous licence. Cette fonction a également été reprise dans la version 2025 avec le hotfix du 15.11.2025.



### 5.2 Afficher e-documents non attribués uniquement pour l'administrateur et le superviseur

Les e-documents qui ne pouvaient pas être directement attribués à un lieu de paiement entreprise étaient jusqu'à présent toujours visibles pour tous les utilisateurs. Dans certains cas, cela peut poser problème si un utilisateur n'a pas d'autorisation pour tous les lieux de paiement entreprise dans le programme 211 "Consultation des comptes". Il est désormais possible de masquer les documents sans attribution pour les utilisateurs et de les afficher uniquement pour l'administrateur et le superviseur. Cette fonction peut être activée dans le programme 621 "Paramètres de l'application" sous "Electronic Banking / Général / Consultation aperçu des comptes / 211 Consultation des comptes" dans l'onglet E-document avec le paramètre "Afficher les e-documents non attribuables uniquement pour l'administrateur et le superviseur".

## 6. Imputation des mouvements de comptes

### 6.1 Filtre sur le statut du dossier

Dans le programme 213 "Imputation des mouvements de compte", il est possible d'activer un filtre sur le statut du dossier dans le masque principal à l'intérieur d'un lot.



**Exemple :** Avec le paramètre de filtre "Non lié", un utilisateur voit désormais d'un coup d'œil les écritures pour lesquelles il manque encore un document, ce qui simplifie le rapprochement des positions.

### 6.2 Limiter le lot d'écritures à une seule période

Dans le programme 621 "Paramètres de l'application" sous "Général / Imputation des mouvements de compte / 213 Imputation des mouvements de comptes", il est maintenant possible de définir un intervalle de temps pour le lot d'écritures. Il est possible de limiter le lot à l'exercice, à l'année civile, au trimestre ou au mois. Un nouveau lot est alors toujours créé automatiquement par intervalle de temps.

### 6.3 Reprise des règles d'imputation lors de l'ouverture du mandant

Lorsque vous ouvrez un mandant avec reprise des données active, les règles d'imputation d'un mandant existant peuvent être reprises.



**Attention :** La reprise réussie des règles d'imputation ne fonctionne que si d'autres données, comme le tableau des comptes, sont également transférées.

### 6.4 Valider plusieurs lots d'écritures en même temps

Lors de la validation de lots d'écritures, il est désormais possible de sélectionner plusieurs lots. Le paramètre se trouve dans le programme 213 "Imputation des mouvements de comptes" sous "Fichier / Validation d'un lot d'écritures". Une liste de choix pour les lots y a été ajoutée. La sélection du lot peut être utilisée pour une validation complète ou partielle.

## 6.5 Augmenter automatiquement le n° de document

Le numéro de document peut désormais être augmenté automatiquement. Pour cela, vous trouverez dans le programme 621 "Paramètres de l'application" sous "Général / Paramètres / Imputation des mouvements de compte / 213 Imputation des mouvements de comptes" le paramètre "Utiliser numéro de document COFI et augmenter automatiquement". Dès que ce paramètre est activé, il demande, lors d'une nouvelle écriture dans la Comptabilité financière, le prochain numéro de document libre supérieur et l'inscrit sur l'écriture. La fonction se comporte en principe de la même manière que "Augmenter automatiquement le n° de document" de la Comptabilité financière (programme 621 "Paramètres de l'application" et ensuite "Général / Paramétrage / Numéro document").



**Attention :** Lors de la nouvelle préparation du lot, toutes les écritures sont rétablies et les positions sont réimputées. Si l'on a activé l'incrémentation automatique, cela entraîne la perte des anciens numéros de documents et l'attribution de nouveaux numéros de documents. Cela peut éventuellement entraîner des lacunes dans la numérotation.

621 Paramètres de l'application - ABACUS-DEMO [7777]

Echier Domaines Aller à Outils Aperçu 2

ID ou nom programme

- Comptabilité financière
- Comptabilité des débiteurs
- Comptabilité des créanciers
- Comptabilité des salaires
- CRM
- Gestion des commandes
- Ressources humaines
- CofLight
- Comptabilité des immobilisations
- Gestion des projets
- Electronic Banking
- Général
  - Paramètres
    - Paielements
    - Imputation COFI
    - Ordres
    - Consultation aperçu des comptes
    - Imputation des mouvements de compte
      - 213 Imputation des mouvements de comptes**
        - BVR/DébitDirect
        - Données de base
        - Attribution champs d'utilisateur
        - Administration
    - Interfaces
  - E-Business
    - Gestion de la production
    - Service après-vente (SAV)
    - AbaBat
    - Gestion immobilière
    - Abacus Toolkit

- Lot par intervalle de temps: Inactif
- Valider automatiquement les écritures manuelles:
- IMPUTATION AUTOMATIQUE
- Impute automatiquement mouvements des comptes:
- CONTRÔLE ADRESSE
- Désactiver le contrôle adresse:
- REPRENDRE TEXTE MOUVEMENT DE COMPTE POUR LES ÉCRITURES MANUELLES
- Comptabilité financière:
- Comptabilité des débiteurs:
- Comptabilité des créanciers:
- Electronic Banking:
- ÉCRITURE COLLECTIVE
- Regrouper plusieurs écritures Cofi:
- RÈGLES D'IMPUTATION
- Afficher automatiquement le dialogue pour la création de la règle d'imputation Cofi:
- STATUT DU DOSSIER
- Chargement automatique du statut du dossier au démarrage du programme:
- IMPUTATION COFI
- Utiliser le numéro de document Cofi et augmenter automatiquement:

## 7. Browser Edition

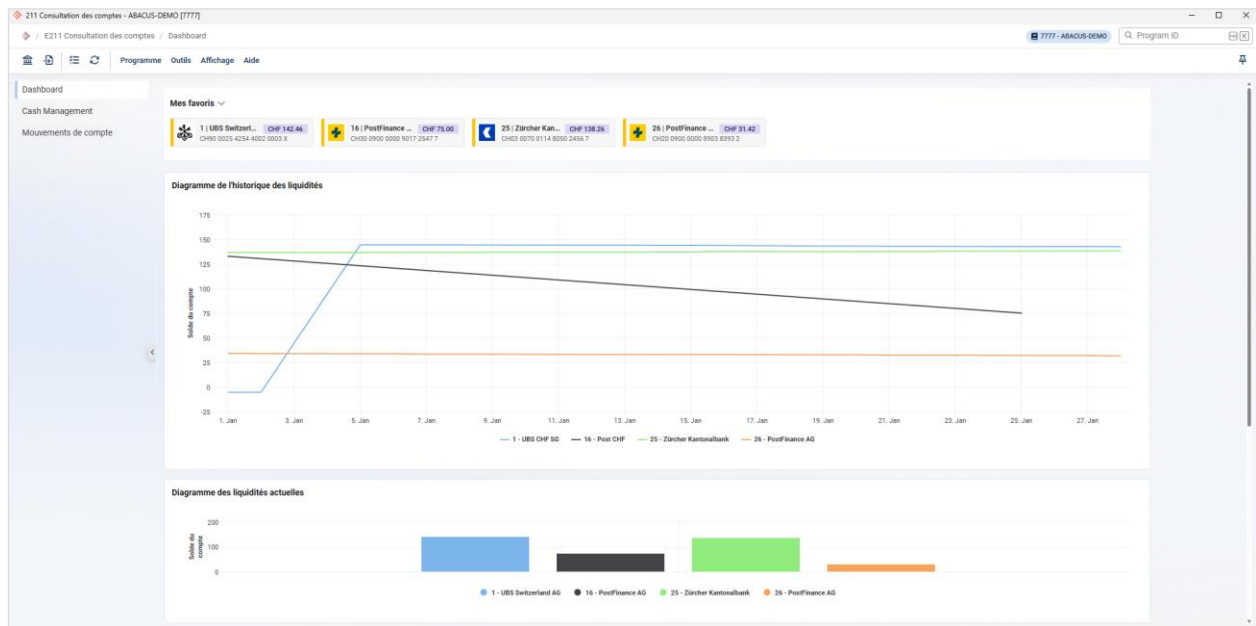
### 7.1 Programme 211 "Consultation des comptes"

Le programme 211 "Consultation des comptes" est disponible dans la Browser Edition. En principe, les fonctions existantes ont été reprises du programme ULC.

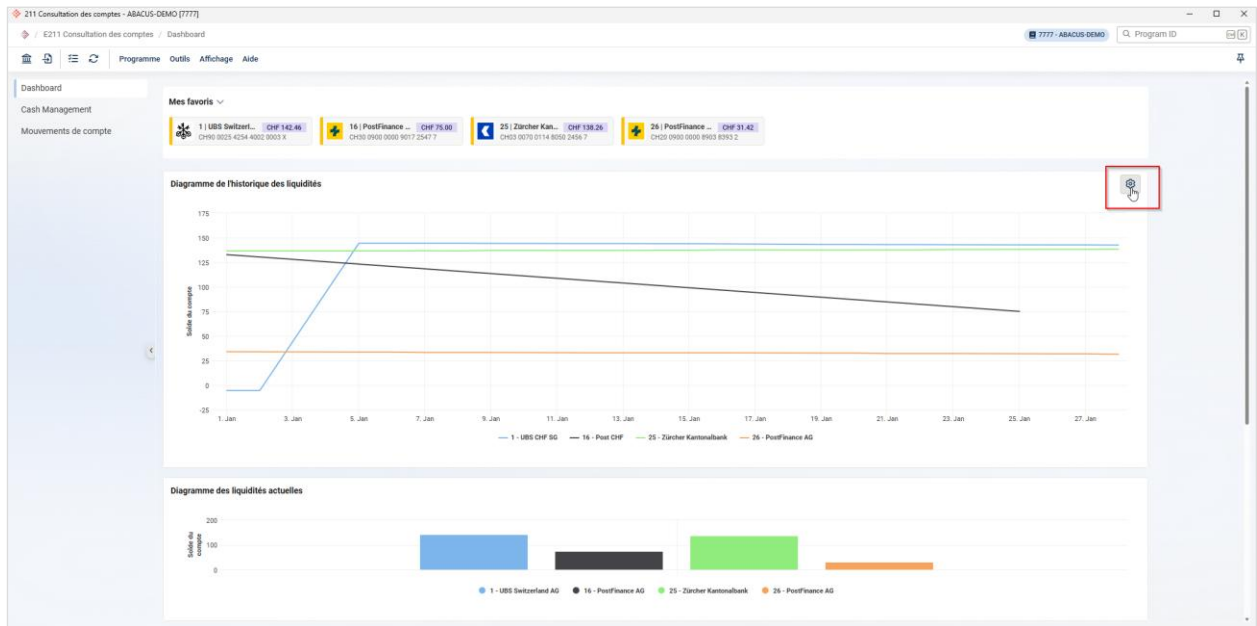
#### 7.1.1 Dashboard

Un dashboard, qui donne un aperçu des liquidités actuelles et d'autres informations en un coup d'œil est désormais disponible. Le dashboard est créé automatiquement au premier démarrage du programme.

Dans la partie supérieure, on peut voir les lieux de paiement entreprise favoris. Ils peuvent être définis dans le catalogue "Cash Management". En cliquant sur un favori, l'utilisateur accède directement au catalogue "Mouvements de compte".



L'affichage des contenus dans les widgets peut être défini individuellement en cliquant sur la roue dentée. Il est par exemple possible de limiter les lieux de paiement entreprises ou d'afficher la légende à un autre endroit. Les possibilités de définition varient légèrement selon le widget.



**Indication :** Le dashboard peut, si nécessaire, être adapté individuellement dans le programme 1618 "Configurer les tableaux de bord" (MyAbacus et AbaMenu). En lien avec cette nouvelle fonctionnalité, les trois nouveaux widgets "Dernières transactions", "Diagramme des liquidités actuelles" et "Diagramme de l'historique des liquidités" ont été développés. Vous les trouverez sous le domaine "Lieux de paiement entreprises".

### 7.1.2 Cash Management

Tous les lieux de paiement entreprise actifs sont visibles dans le catalogue Cash Management. En cliquant sur un LPE, l'utilisateur accède aux mouvements du compte du lieu de paiement entreprise sélectionné.

Si nécessaire, la fonction "Regrouper" permet de regrouper les lieux de paiement entreprise par établissement.

The screenshot shows a table of favorite accounts. The table has columns for N°, Désignation, Compte, Monnaie, Solde, Date, and Etablissement. The data is as follows:

N°	Désignation	Compte	Monnaie	Solde	Date	Etablissement
1	UBS Switzerland AG	CH90 0025 4254 4002 0003 X	CHF	142.46	28.01.2026 00:00:00	None (UBS)
16	PostFinance AG	CH30 0900 0000 9017 2547 7	CHF	75.00	25.01.2026 00:00:00	None (PostFinance)
25	Zürcher Kantonalbank	CH03 0070 0114 8050 2456 7	CHF	138.26	28.01.2026 00:00:00	None (ZKB)
26	PostFinance AG	CH20 0900 0000 8903 8393 2	CHF	31.42	28.01.2026 00:00:00	None (PostFinance)



**Indication :** En cliquant sur l'étoile, les lieux de paiement entreprises peuvent être marqués comme favoris ou les favoris existants peuvent être supprimés.

### 7.1.3 Mouvements de compte

Les différents mouvements sont visibles dans le catalogue des mouvements de compte. Contrairement à l'ULC, les mouvements de compte et les encaissements avec référence sont visibles dans une vue dans la Browser Edition. Si nécessaire, l'activation des "détails" permet d'afficher en plus les paiements avec référence de paiement (LSV, QRR, SCOR).

The screenshot shows the 'Mouvements de compte' (Account Movements) interface. The main table lists transactions with columns for 'Date d'écriture', 'Date de valeur', 'Genre de solde', 'Statut', and 'Information'. A transaction on 23.01.2026 is highlighted, showing a 'Payment UBS KeyPort // BB8CD0FEB2CC643059FF41F96 // AB461802' for CHF 0.05. On the right, there is a section for 'Aperçu des liquidités' (Liquidity Overview) with a line chart showing the account balance over time. The chart shows a sharp increase in balance around January 12th, followed by a steady level.

Les documents correspondants peuvent être trouvés dans l'onglet "E-documents". Sur le côté droit, on peut voir en plus l'aperçu des liquidités pour le lieu de paiement entreprise sélectionné.

Pour chaque position, il est possible d'afficher des informations supplémentaires sur chaque mouvement en cliquant sur l'icône d'information (colonne tout à droite).

The screenshot shows the 'Informations détaillées' (Detailed Information) modal window. It displays a recapitulation of the transaction, including the amount (CHF 0.05), the sender (Expéditeur: Clientier), and the recipient (Destinataire: Débiteur). The modal also shows fields for 'Personne soumise finalement au paiement' and 'Bénéficiaire final'. The background shows the same transaction list as the previous screenshot, with the selected transaction highlighted.

## 8. Les triggers AbaNotify sont remplacés par des triggers Process Engine

### 8.1 Le Process Engine remplace les déclencheurs AbaNotify

Les triggers du Scheduler sont désormais saisis comme triggers Process Engine dans le programme 519 "Scheduler". Pour cela, un nouveau job peut être créé via l'icône ou via le fichier "Nouveau". On accède ainsi au dialogue pour la définition des propriétés du Scheduler. La définition détermine, pour un établissement, les moments auxquels un processus de communication donné doit être déclenché. Pour cela, il est possible de définir un établissement et les types d'ordre correspondants. Le moment d'exécution peut, si nécessaire, être défini toutes les heures. Le moment exact d'exécution ne peut pas être choisi librement pour une meilleure répartition de la charge. L'heure de début prévue se situe toujours dans les 15 premières minutes d'une heure.

Dialogue de définition des propriétés du Scheduler

La définition du Scheduler détermine pour un établissement à quels moments la communication doit être déclenchée. Pour cela, il est possible de définir un établissement et les valeurs de saisie respectives pour le type d'établissement. Le moment d'exécution peut être défini toutes les heures. Le moment exact d'exécution ne peut pas être choisi pour une meilleure répartition de la charge. L'heure de début prévue se situe toujours dans les 15 premières minutes d'une heure.

Établissement: 5 Raiffeisen EBICS

CHOIX	NOM	DESCRIPTION
<input type="checkbox"/>	XE2	Ordre de paiement Pain.001 Suisse
<input checked="" type="checkbox"/>	Z01	Z01 Statut de paiement Pain.002 Sui...
<input checked="" type="checkbox"/>	C53	Bank To Customer-Statement Report...
<input checked="" type="checkbox"/>	C54	Bank To Customer-Debit Credit Notifi...
<input checked="" type="checkbox"/>	DES	E-Statements

Répertoire upload: <Cliquez ici pour sélectionner le fichier, ou glissez-déplacez le fichier.>

Inactiver processus poste après téléchargement

MOMENT D'EXÉCUTION

lundi  mardi  mercredi  jeudi  vendredi  samedi  dimanche

PÉRIODE DE DÉBUT	ACTIVER L'EXÉCUTION
05:00-05:59	<input type="checkbox"/>
06:00-06:59	<input checked="" type="checkbox"/>
07:00-07:59	<input type="checkbox"/>
08:00-08:59	<input type="checkbox"/>
09:00-09:59	<input type="checkbox"/>
10:00-10:59	<input type="checkbox"/>

Heure de début prévue (minutes): 9

Annuler OK

La section "Moment d'exécution" affiche toutes les opérations effectuées. Un double-clic sur une ligne permet d'ouvrir les détails d'exécution. Ce dialogue répertorie les messages log de l'exécution sélectionnée.

**TÂCHES PLANIFIÉES**

ACTIF	ID ÉTABLISSEMENT FINANCIER	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	PROCESSUS	TYPES DE COMMUNICATION	DERNIÈRE EXÉCUTION	PROCHAINE EXÉCUTION	TRIGGER ID
<input checked="" type="checkbox"/>	1	Yapal Cards	Cartes de crédit	EFT	06.02.2026 09:17	09.02.2026 06:07	392c2d45-2d56-ced5-40c5-3...

**EXÉCUTIONS**

DATE DÉBUT	ID DÉFINITION	ID	STARTUSER	STATUT
06.02.2026 09:17	86c17f08-0e2c-f001-05b4-000ec6954223	164e867c-8064-90d4-b3be-65448e0e8215	System	Terminé avec erreur
05.02.2026 06:07	86c17f08-0e2c-f001-05b4-000ec6954223	249b1015-9e11-9503-fab5-444da52beb34	System	Terminé avec erreur
04.02.2026 11:33	86c17f08-0e2c-f001-05b4-000ec6954223	7286733b-10e6-53b6-17fd-64c03b0b6245	System	Terminé avec erreur
04.02.2026 06:07	86c17f08-0e2c-f001-05b4-000ec6954223	3577fed6-8363-c82d-d14a-e3c0b53c0f2c	System	Terminé avec erreur
03.02.2026 10:33	86c17f08-0e2c-f001-05b4-000ec6954223	62779ca6-60f4-055a-f4e4-18a1a9fe552b	System	Terminé avec erreur

**Détails d'exécution**

Logs d'exécution  
Ce dialogue répertorie les messages log de l'exécution sélectionnée.

HEURE	MANDANT	UTILISATEUR	ÉVÉNEMENT	MESSAGE
06.02.2026 09:17	7777	System	Processus a com...	
06.02.2026 09:17	7777	System	Information	Erreur de communication de l'application d'Abacus (Yapal Cards)
06.02.2026 09:17	7777	System	Avertissement	Une erreur d'application a été détectée
06.02.2026 09:17	7777	System	Exécuter fini	FinishedWithError



**Indication :** Les triggers peuvent être déclenchés manuellement via l'icône en forme d'éclair.



**Attention :** Lors de la mise à jour à la version 2026, les triggers AbaNotify existants, qui ont été saisis dans le programme 518 "Scheduler", seront automatiquement convertis en triggers Process Engine. Les anciens triggers sont toujours visibles dans le programme 518, mais ne peuvent plus être exécutés ou modifiés. Les jobs qui étaient définis avec un intervalle de temps "mensuel" sont automatiquement convertis en jobs "hebdomadaires".

## 9. Autres nouveautés

### 9.1 Factures AbaClik - Utilisation de l'inbox standard

Si l'on lit une facture via AbaClik dans l'application "Electronic Banking", le document est synchronisé dans l'inbox standard "Paiements". Il n'est plus possible de donner sa propre définition. Le paramètre dans le programme 621 "Paramètres de l'application" sous "Abacus Toolkit / Généralités / Type de facture" a été supprimé.

### 9.2 Nouvelle licence pour le traitement des factures

À partir de la version Abacus 2026, la licence d'AbaScan Pro ainsi qu'une connexion DeepCloud active sont prérequis pour le traitement des factures dans l'inbox EB ainsi que l'importation manuelle dans le programme 111 "Saisie des paiements".



**Indication** : Le traitement des factures via l'inbox EB peut se faire via AbaClik ou l'importation dans le programme 954 "AbaScan Pro".

### 9.3 Liquidation du lieu de paiement entreprise dans l'aperçu des comptes

Dans le programme 211 "Consultation des comptes", il est possible de liquider le solde d'un lieu de paiement entreprise via "Outils" avec la fonction "Solder le compte". Un dialogue permet de sélectionner le lieu de paiement souhaité, puis de le solder en confirmant à nouveau.

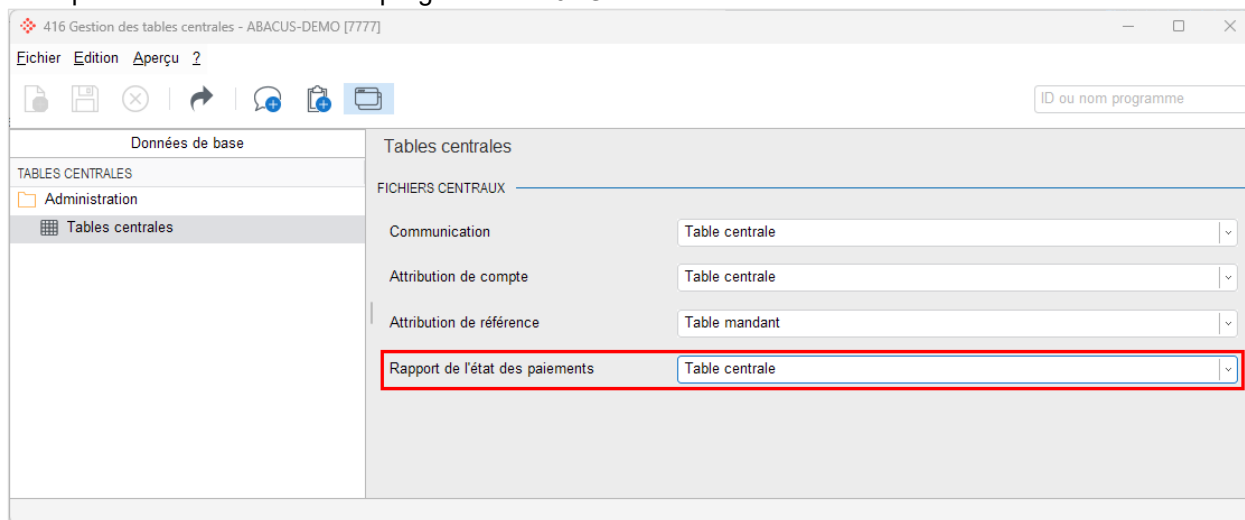
La même fonction se trouve également dans le programme 412 "Lieux de paiement entreprise", où une consultation sur le solde apparaît dès que l'on met un lieu de paiement entreprise sur inactif. Cette fonction résout le problème que, dans certaines constellations, un éventuel solde du lieu de paiement n'est plus transmis à l'Electronic Banking via l'interface. Cela peut par exemple être le cas lorsque le compte a déjà été retiré du contrat et que seuls les mouvements relatifs aux comptes actifs sont livrés via l'interface.



**Information** : Si un lieu de paiement entreprise est liquidé, le montant du solde du lieu de paiement correspondant est mis à 0. La liquidation a une incidence sur l'aperçu des comptes et le journal des comptes. L'écriture de la liquidation dans la Comptabilité financière doit encore être effectuée si nécessaire.

## 9.4 Table ZCM pour l'attribution de pain.002

Lors de l'importation de confirmations de statut de paiement (pain.002), Abacus essaie d'attribuer cette confirmation à un ordre de paiement. Pour que cette attribution fonctionne également pour tous les mandants, une table centrale (ZCM) est gérée. Comme cela n'a pas de sens selon la constellation, le paramètre peut désormais être géré de manière spécifique au mandant (passer à "Table des mandants"). Le changement peut être effectué dans le programme 416 "Gestion des tables centrales".



**Exemple :** Le paramètre "Table centrale" est utile lorsqu'un contrat a été validé sur plusieurs mandants et que différents mandants envoient des ordres de paiement via le même contrat. Dans ce cas, il peut arriver que le mandant A récupère un rapport sur le statut des paiements qui, dans certaines circonstances, appartient au mandant B. Dans ce cas, le mandant B doit être informé de la situation. Si, en revanche, le mandant est fermé et autonome, la table du rapport sur le statut des paiements peut être gérée sans hésitation sur la table des mandants.

## 9.5 Adaptation de l'attribution des comptes et des participants

Si un mandant est rechargé sous un autre numéro de mandant, les attributions pour le numéro de compte (programme 212 "Traitement des attributions de comptes") et la référence (anciennement attribution des participants - programme 222 "Définir attribution") seront désormais automatiquement adaptées au nouveau numéro de mandant. La condition préalable est que les tables correspondantes soient gérées sur la table des mandants et non sur la table centrale. Ce paramètre se trouve dans le programme 416 "Gestion des tables centrales".



**Exemple :** Un nouveau client est ajouté sur une installation existante. Le numéro de mandant existe déjà sur cette installation, le mandant est donc rechargé sous un autre numéro. Sur la version 2026, toutes les attributions de comptes et de références sont désormais automatiquement adaptées au nouveau numéro de mandant. Auparavant, cette adaptation devait à chaque fois être effectuée manuellement.

## 9.6 Suppression du bouton d'exportation dans les confirmations d'encaissement

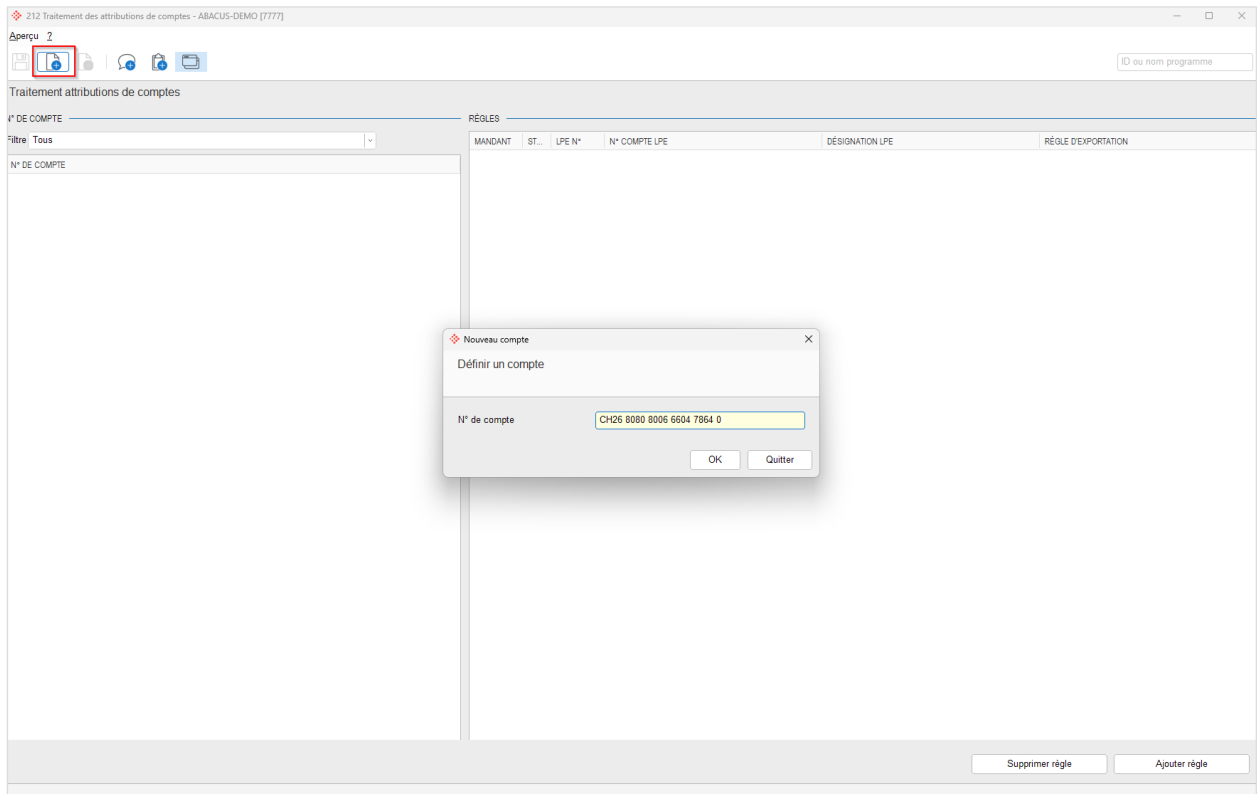
Le bouton d'exportation a été supprimé dans le programme 221 "Notifications d'encaissements", respectivement 214 "Import de paiements électroniques" de l'application Débiteurs. Il était possible d'effectuer une exportation sur certaines positions d'en-tête, mais dans certaines circonstances, cette exportation ne fonctionnait pas correctement ou seulement sous certaines conditions. Étant donné qu'avec les fichiers camt, nous ne pouvons exporter que le fichier entier et non des parties de celui-ci, cette fonction a été logiquement supprimée dans son intégralité.



**Indication :** Il est toujours possible de définir une exportation via la règle d'exportation sur un participant / une référence, rien n'a changé à cette fonctionnalité.

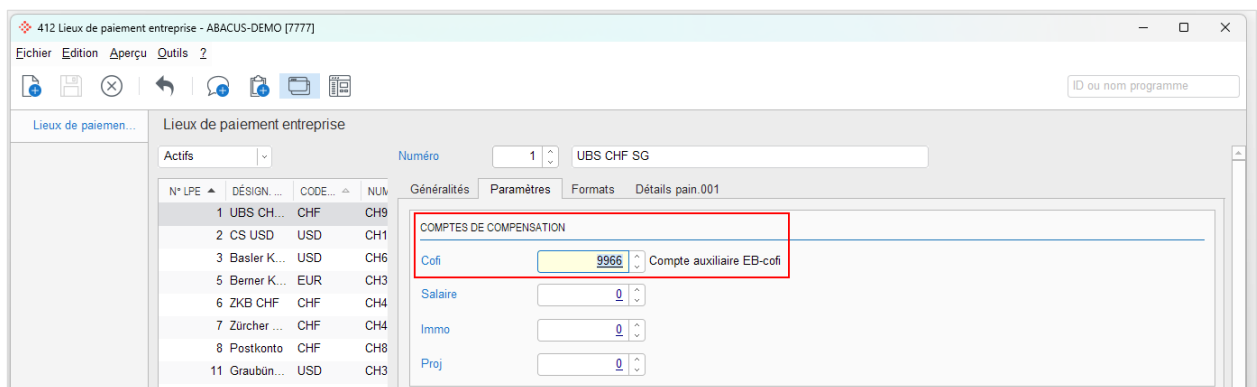
## 9.7 Attribution manuelle des comptes

Dans le programme 212 "Traitement des attributions de comptes", il est possible de saisir manuellement un nouveau compte. Après avoir cliqué sur le bouton "Nouveau", un dialogue apparaît pour la saisie du numéro de compte.



## 9.8 Compte de compensation COFI sur le lieu de paiement entreprise

Dans le programme 412 "Lieux de paiement entreprise", il est possible de définir un compte de compensation pour la COFI dans l'onglet "Paramètres" sous "Comptes de compensation". Ce compte est désormais pris en compte pour l'imputation des paiements et des mouvements de compte. L'imputation des paiements dans le programme 111 "Saisie des paiements" se fait alors automatiquement sur le compte de compensation COFI et non plus sur le "compte COFI" défini dans l'onglet "Généralités". Il en va de même pour les écritures qui sont exécutées dans le programme 213 "Imputation des mouvements de comptes".



**Attention :** Comme ce champ n'a jamais été pris en compte dans les anciennes versions et qu'il n'avait aucune fonction, une éventuelle valeur existante est automatiquement rétablie lors de la mise à jour afin d'éviter tout comportement indésirable. Si l'on souhaite effectuer l'imputation via un compte de compensation, le champ doit être à nouveau défini après la mise à jour à la version 2026.

## 9.9 AbaWeb - Nouvel abonnement EB 2

L'abonnement AbaWeb "EB 2" est désormais disponible. L'abonnement comprend les fonctions des deux options "Attribution étendue e-documents" ainsi que "Module de communication UBS Card Center".

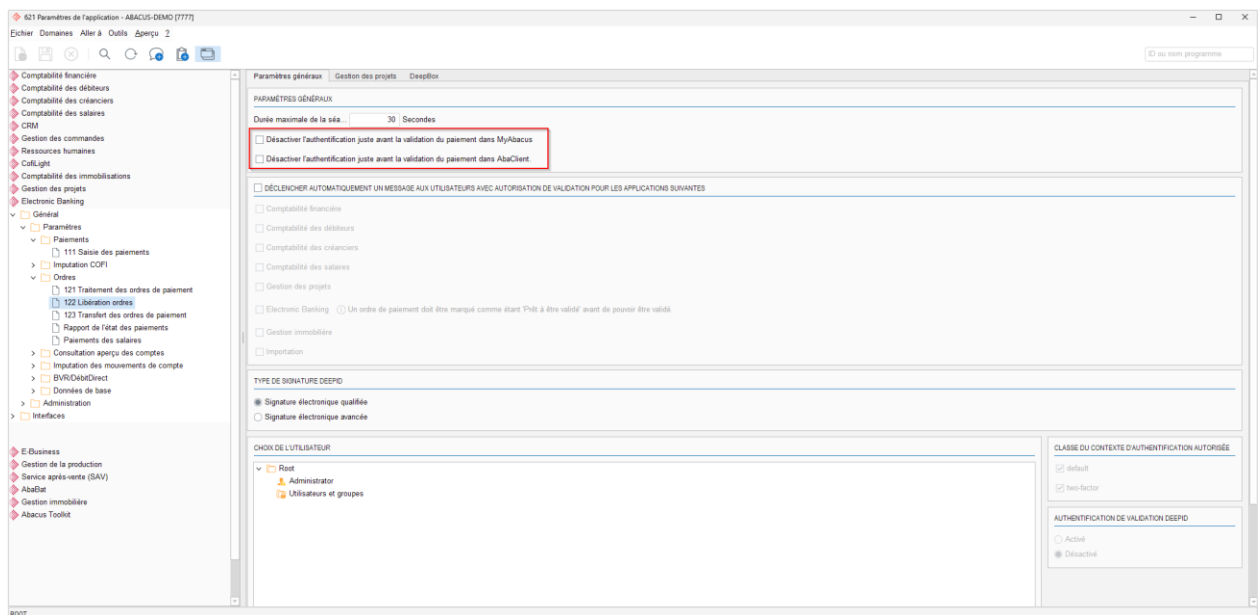
De plus amples informations sont disponibles sur la [liste de prix AbaWeb 2026](#).



**Indication :** L'abonnement n'est inclus dans aucun paquet (p. ex. paquet finances), mais peut être acheté en supplément pour CHF 18.– par mois et par utilisateur.

## 9.10 Validation du paiement sans authentification supplémentaire avant la validation

Deux paramètres supplémentaires sont désormais disponibles dans le programme 621 "Paramètres de l'application" sous "Electronic Banking / Général / Paramètres / Ordres / 122 Libération ordres". Les paramètres ont pour effet qu'aucune authentification supplémentaire n'est nécessaire lors de la validation d'un ordre de paiement. Si le paramètre est actif, l'ordre est directement validé lorsque l'on clique sur "Valider", à condition que l'utilisateur dispose des droits correspondants. L'authentification est dans ce cas la connexion initiale de l'utilisateur dans MyAbacus ou Abacus (AbaClient).



**Exemple :** Pour une entreprise, il suffit de se connecter une fois à MyAbacus/Abacus comme authentification pour la validation.